



EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FERME EOLIENNE **DE LA BUTTE DE MENONVILLE**

COMMUNE DE VILLARS (28)

PIECE N°11 **VERSION CONSOLIDEE**

FEVRIER 2018



Réfléchir l'environnement de demain

Siège social

2, rue Jules Ferry **36 300 LE BLANC**

Tél: 02-54-37-19-68 - Fax: 02-54-37-99-27

contact@adev-environnement.com

Agence de Tours

3, rue Charles Garnier 37 300 JOUE LES TOURS Tél: 02-47-87-22-29

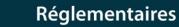
tours@adev-environnement.com



www.adev-environnement.com









EVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000



MAITRE D'OUVRAGE:

VOLKSWIND FRANCE S.A.S

CENTRE REGIONAL TOURS
32, RUE DE LA TUILERIE
37550 SAINT AVERTIN

TEL: 02 47 54 27 44 / FAX: 02 47 54 67 58

PROJET DE CONSTRUCTION DE LA FERME EOLIENNE DE LA BUTTE DE MENONVILLE COMMUNE DE VILLARS (28)



REALISATION DU DOSSIER:

ADEV ENVIRONNEMENT

2, RUE JULES FERRY
36300 LE BLANC

SIEGE SOCIAL:

TEL: 02 54 37 19 68 FAX: 02 54 37 99 27

contact@adev-environnement.com

ANTENNE D'INDRE ET LOIRE:

3, RUE CHARLES GARNIER
RESIDENCE « BLOTTERIE »
37300 JOUE LES TOURS

TEL: 02 47 87 22 29

tours@adev-environnement.com

AUTEURS DES ETUDES

Expertise faune - flore - milieux naturels

Relecture et validation du dossier

Florian PICAUD, François ROSE – Chargés d'études / Naturalistes ADEV Environnement

Sébastien ILLOVIC - Directeur ADEV Environnement

Version	Date de modification	Objet de la modification
VO	30 juillet 2014	Version initiale
V1	21 octobre 2014	Corrections de la version initiale après relecture par VOLKSWIND France SAS
V2	12 juillet 2014	Insertion des données 2017 et mise à jour de la V1
V3	03 août 2017	Corrections de la V2 après relecture par VOLKSWIND France SAS
V4	08 février 2018	Corrections de la V3 après relecture par VOLKSWIND France SAS

ADEV Environnement

6. ANNEXE......38

SOMMAIRE

Sor	ommaire	3
Ind	ndex des figures et tableaux	3
L	Liste des tableaux	
L	Liste des figures	
		4
L	Liste des Annexes	4
1.	. RESUME NON TECHNIQUE	5
2.	. INTRODUCTION	11
2.1	.1. Présentation du contexte	de l'opération11
2.2	.2. Préambule et contexte rég	lementaire
3.	. PRE-DIAGNOSTIC	12
3.1	.1. Situation du projet	
3.2	.2. Presentation et justification	on du projet12
3.3	.3. Etat des lieux du patrimoi	ne naturel16
	3.3.1. LOCALISATION DES	ZONES NATURA 2000 ET DES PERIMETRES D'INVENTAIRES PATRIMONIAUX
3.4	.4. Description de l'aire d'étu	de20
	3.4.1. L'OCCUPATION DU	SOL SUR LE SITE DU PROJET
	3.4.2. DESCRIPTION ET PC	TENTIELS ECOLOGIQUES DU SITE
4.	. DIAGNOSTIC	29
4.1	.1. Effets du projet sur les esp	èces et les habitats
	•	vaux
		oitation du site
	•	en état du site après la cessation d'activité de la ferme éolienne de la Butte de
	4.1.4. Synthèse des incide	nces du projet31
4.2	.2. Mesures	32
	4.2.1. Mesures de réducti	on des impacts
	4.2.2. Mesures d'accompa	ngnement
	4.2.3. Synthèse des incide	nces du projet après la mise en place des mesures
		es mesures
	4.2.5. Conclusion	
5.	. BIBLIOGRAPHIE	36

INDEX	DEC I	FC FT	T A D I	

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES DANS LES CULTURES (82.11)	20
TABLEAU 2: LISTE DES ESPECES VEGETALES OBSERVEES DANS LA FRICHE (87.1)	20
Tableau 3 : Recensement des habitats et des especes d'interet communautaire presents ou potentiels dans la 2 d'influence du projet	
TABLEAU 4 : SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET	31
TABLEAU 5 : SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET	35
TABLEAU 6 : COUT DES MESURES PREVUES	35

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : CARTE DE LOCALISATION DU PROJET DE LA FERME EOLIENNE DE LA BUTTE DE MENONVILLE	12
FIGURE 2 : VARIANTE D'IMPLANTATION N°1 (VARIANTE RETENUE)	13
FIGURE 3 : VARIANTE D'IMPLANTATION N°2	14
FIGURE 4: VARIANTE D'IMPLANTATION N°3	15
FIGURE 5 : LE BUSARD CENDRE (CIRCUS PYGARGUS)	16
FIGURE 6 : ESSAIM DE MURINS A OREILLES ECHANCREES (MYOTIS EMARGINATUS)	17
FIGURE 7 : LA BOUVIERE (RHODEUS SERICEUS AMARUS)	18
FIGURE 8 : LES ZONAGES ECOLOGIQUES (ZNIEFF ET NATURA 2000) A PROXIMITE PROJET	19
FIGURE 9 : CENTAUREE SCABIEUSE (CENTUAREA SCABIOSA)	21
FIGURE 10 : EXEMPLE DE MILIEUX PRESENTS DANS LA ZONE D'ETUDE	22
FIGURE 11 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL AU NIVEAU DE LA ZONE DU PROJET	23
FIGURE 12 : OBSERVATIONS D'ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN PERIODE DE REPRODUCTION SUR LE SITE DU	

FIGURE 13 : OBSERVATIONS D'ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN PERIODE DE MIGRATION SUR LE SITE DU PROJET26
FIGURE 14: OBSERVATIONS D'ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE EN PERIODE D'HIVERNAGE SUR LE SITE DU PROJET 27
FIGURE 15: LOCALISATION DE LA PROPOSITION DE HAIES A PLANTER

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES ZSC FR 2400553 « VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN
»39
ANNEXE 2 : FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES ZPS FR 2410002 « BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE »
Annexe 3 : Fiches descriptives des especes d'interets communautaires de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallee de la Conie »
ANNEXE 4 : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF DE TYPE 1 « BOIS DES CHAMPS A VARENNE »
ANNEXE 5 : FICHE DESCRIPTIVE DE LA ZNIEFF DE TYPE 1 « TERRAIN MILITAIRE DE BOUARD ET VALLEE DE FONTENAY »

INTRODUCTION

Le présent projet consiste en la création d'un parc de 4 éoliennes, situé sur la commune de Villars, dans le département de l'Eure et Loir.

Ce projet est situé à proximité des sites NATURA 2000 :

- > ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun »
- > ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie »

L'objet de cette étude est donc d'évaluer les incidences du projet au titre de NATURA 2000, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifiés la désignation de ces sites Natura 2000, conformément aux articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement.

Cette évaluation des incidences sera annexée à l'étude d'impact de ce projet.

PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le protocole suivi sera celui inscrit dans « le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites NATURA 2000 » rédigé en 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ainsi que la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences NATURA 2000.

Le dossier d'évaluation des incidences comportera différentes parties :

- ✓ Une description du projet
- ✓ Une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces
- ✓ Une analyse démontrant si le projet a des impacts sur l'état de conservation des espèces et des habitats
- ✓ Les mesures envisagées pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- ✓ Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du ou des sites NATURA 2000.

Dans le cas où le projet porterait atteinte à l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire, il sera nécessaire de produire une partie justifiant de :

- √ L'absence de solutions alternatives
- ✓ Les raisons impératives d'intérêt public
- ✓ Les mesures envisagées pour compenser les conséquences dommageables du projet
- ✓ Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet

PRESENTATION DU PROJET (cf. Figure 1 et Figure 2)

Le projet de la ferme éolienne de la Butte de Menonville est situé dans le département de l'Eure et Loir à environ 22 km au Nord-Est de Châteaudun et à 25 km au Sud de Chartres, sur la commune de Villars. L'implantation des 4 éoliennes se fera sur des parcelles agricoles à environ 1 km au Sud du bourg de Villars et à environ 2 km au Nord du bourg de Neuvy-en-Dunois.

Dans le cadre de ce projet éolien, 3 variantes d'implantation ont été élaborées. Du fait des faibles enjeux égologiques de la zone d'implantation du projet, la prise en compte de l'environnement (faune, flore, milieux naturels) n'a pas été déterminante dans le choix de la variante retenue

1. RESUME NON TECHNIQUE

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

La **variante 1** est celle qui a été retenue, elle correspond à l'implantation de 4 éoliennes sur le territoire communal de Villars. Il s'agit de la variante avec le plus petit nombre d'éoliennes, les incidences de cette variante sur l'environnement seront donc théoriquement plus faible par rapport aux autres variantes.

ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL (cf. Figure 8)

Le projet est situé à proximité de 2 sites NATURA 2000 :

- ✓ A environ 3 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie », désignée dans le cadre de Directive « Oiseaux »
- ✓ A environ 8 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun », désignée dans le cadre de Directive « Habitats, faune, flore ».

DESCRIPTION DES ZONAGES

ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie »

Cette ZPS de 71 753 ha s'étend sur les départements de l'Eure et Loir (96 %) et du Loiret (4 %) Elle a été désignée en ZPS par l'arrêté du 26 avril 2006. L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures).

La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apporte un cortège d'espèces supplémentaire.

ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun »

Cette zone de 1308 ha a été désignée comme ZSC par l'arrêté du 29 novembre 2011. Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est, sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest, sur l'argile à silex sur craie. Aux coteaux sur calcaire, grès et silex, s'associent des tourbières alcalines, divers types de prairies et des massifs forestiers variés.

Sur ce site, des populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernent dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

Les inventaires patrimoniaux : les ZNIEFF

Le projet est aussi situé à proximité de plusieurs zones d'inventaire du patrimoine écologique :

- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Bois des champs à Varenne » à 3 km au Nord-Ouest du projet
- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Terrain militaire de Bouard et vallée de Fontenay» à environ 5 km au Sud-Est du projet.

Ces inventaires permettent d'identifier les espaces qui méritent une attention particulière quant à leur conservation.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité.

DESCRIPTION DE L'AIRE D'ETUDE

L'OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE DU PROJET (cf. Figure 11)

Deux habitats ont été identifiés sur la zone du projet. Les nombres entre parenthèse correspondent à la référence de ces habitats dans la nomenclature CORINE biotope.

- (82.11) Grandes cultures
- (87.1) Friches

DESCRIPTION ET POTENTIELS ECOLOGIQUES DU SITE

EXPERTISE FAUNE & FLORE REALISEE PAR ADEV ENVIRONNEMENT EN 2013 et 2014

Dans le cadre du développement de ce projet éolien, le bureau d'étude ADEV Environnement a effectué 19 sorties naturalistes sur le site du projet, afin d'y inventorier la faune et la flore sur une période de 1 ans (cycle biologique complet).

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été observées sur le site du projet durant ces inventaires. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom scientifique	Réglementation communautaire
A081	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	Directive 79/409/CEE (Directive
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	européenne dite Directive
A133	Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Oiseaux) : Annexe I
A140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	

SYNTHESE DES ENJEUX VIS-A-VIS DU PROJET

Recensement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet

Type de milieu présent dans la zone d'influence		Milieu présent			Nom des espèces d'intérêt con	nmunautaire utilisant le milieu (3)	
		(oui/non)	(oui/non)		Présence avérée	Présence potentielle	
Bois ou forêt	Résineux dominants	Non	non				
bois ou foret	Feuillus dominants	Non	non				
Bords de riviè	re bois ou en herbe	Non	Non				
Haie		Oui	Non				
Lande / brand	le (bruyères, ajonc)	Non	Non				
Pelouse calcai	re	Non	Non				
Prairie		Non	Non				
Tourbière / prairie humide (présence de joncs, ou de fleurs hautes)		Non	Non				
Zone de cultur friche, labour,	re (champ cultivé, jachère, . chaume)	Oui	Oui		 ✓ Busard Saint-Martin ✓ Busard des roseaux ✓ Pluvier doré ✓ Œdicnème criard 	✓ Busard cendré✓ Faucon émerillon✓ Hibou des marais	
Zone de marai	is	Non	Non				
Fossé, mare		Non	Non				
Plan d'eau, éta	ang	Non	Non				
Rivière, cours	d'eau	Non	Non				
Ancienne carri	ière à ciel ouvert	Non	Non				
Falaise, affleu	rements rocheux	Non	Non				
Grotte et cavit	té	Non	Non				
Dune		Non	Non				
Plage, estran		Non	Non				
Mer		Non	Non				

⁽¹⁾ Milieu utilisé: passage ou emprise par des aménagements à l'intérieur du milieu

⁽²⁾ Habitat d'intérêt communautaire : habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive "Habitat, Faune, Flore"

⁽³⁾ Espèce d'intérêt communautaire : espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive "Habitat, Faune, Flore" ou à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »

EFFETS DU PROJET SUR LES ESPECES

Espèce d'intérêt communautaire	Phase	Nature de l'incidence	Temporalité	Incidence
Communication C	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Busard Saint-Martin	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
basara same marem	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Busard des roseaux	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
basara des rosedax	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Busard cendré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
basara ceriare	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Faible
Faucon émerillon	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
radeon emermon		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Œdicnème criard	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Caroneme onara		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Pluvier doré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Travier dore		Risque de dérangement	Permanente	Faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Faible
Hibou des marais	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Faible

MESURES PRECONISEES

Type de mesure	Mesure			
	Limiter au maximum l'emprise du projet			
	Mise en place d'un calendrier de travaux compatible avec le cycle biologique de l'avifaune			
Réduction	Mise place d'un bridage préventif des éoliennes			
	Eviter de rendre attractif les abords des plateformes pour les oiseaux et les chiroptères			
	Limiter l'éclairage du parc éolien			
	Plantation de 600 mètres linéaires de haie à proximité du Bourg de Villars			
	Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (réglementation ICPE) :			
Accompagnement	✓ Suivi de la mortalité des oiseaux et des chiroptères par autocontrôle			
Accompagnement	Suivis complémentaires :			
	 ✓ Suivi et protection des nichées de busards sur le site pendant 3 ans ✓ Suivi de l'activité des chiroptères en altitude pendant 6 mois 			
	✓ Suivi de la mortalité des chiroptères pendant 6 mois			

ESTIMATIF DU COUT DES MESURES

Mesure	Coût estimé (€ HT)
Mise en place d'un calendrier de travaux compatible avec le cycle biologique de l'avifaune	2 000
Mise en place d'un bridage préventif	Perte de production
Plantation de haies (600 ml)	12 000
Suivi et protection des nichées de busards sur le site pendant 3 ans	5 400
Suivi de l'activité des chiroptères en altitude la première année pendant 6 mois	30 000
Suivi de la mortalité des chiroptères la première année pendant 6 mois	12 500
Total	61 900€

ADEV Environnement

EFFETS DU PROJET SUR LES ESPECES APRES LA MISE EN PLACE DES MESURES

Espèce d'intérêt communautaire	Phase	Nature de l'incidence	Temporalité	Incidence
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
Busard Saint-Martin	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busuru sume iviarem		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
Busard des roseaux	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busula des losedax	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
Busard cendré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busula cellule	Exprortation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Nulle
Faucon émerillon	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
r daeen ememen		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Nulle
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
Œdicnème criard	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
Pluvier doré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
riuviei uoie		Risque de dérangement	ent Permanente Fa	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Nulle
Hibou des marais	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	, ,	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Nulle

CONCLUSION

Le projet de construction de 4 éoliennes sur la commune de Villars n'aura pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation de la ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ».

De plus, avec la mise en place des mesures préconisées dans le cadre de cette étude, les incidences du projet sur les oiseaux d'intérêt communautaires ayant justifiés la désignation de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie » peuvent être considérées comme très faibles voire négligeables.

P. 9

Evaluation des incidences NATURA 2000

FERME EOLIENNE DE LA BUTTE DE MENONVILLE CONSTRUCTION DE 4 EOLIENNES SUR LA COMMUNE DE VILLARS (28)

2. INTRODUCTION

2.1. PRESENTATION DU CONTEXTE DE L'OPERATION

Le présent projet consiste en la création d'un parc de 4 éoliennes, situé sur la commune de Villars, dans le département de l'Eure et Loir.

Ce projet est situé à proximité des sites NATURA 2000 :

- > ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun »
- > ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie »

L'objet de cette étude est donc d'évaluer les incidences du projet au titre de NATURA 2000, sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifiés la désignation de ces sites Natura 2000, conformément aux articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement.

Cette évaluation des incidences sera annexée à l'étude d'impact de ce projet.

2.2. PREAMBULE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le protocole suivi sera celui inscrit dans « le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets et programmes d'infrastructures et d'aménagement sur les sites NATURA 2000 » rédigé en 2004 par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, ainsi que la circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences NATURA 2000.

Le dossier d'évaluation des incidences comportera différentes parties :

- ✓ Une description du projet, accompagnée d'une carte de situation par rapport au site NATURA 2000.
- ✓ Une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et des objectifs de conservation établis pour ces sites.
- ✓ Une analyse démontrant si le projet a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des espèces et des habitats pour lesquels les sites ont été désignés.
- ✓ Les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- ✓ Une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet à l'intégrité du ou des sites NATURA 2000.

Dans le cas où le projet porterait atteinte à l'état de conservation des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire, il sera nécessaire de produire une partie justifiant de :

- ✓ L'absence de solutions alternatives de moindre incidence, avec justification du choix parmi les solutions envisagées,
- ✓ les raisons impératives d'intérêt public, y compris de nature sociale ou économique et, pour les sites comportant des habitats ou des espèces prioritaires figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001, les motifs liés, le cas échéant, à la santé ou à la sécurité publique ou tirés des avantages importants procurés à l'environnement,
- ✓ les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour compenser les conséquences dommageables du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.
- ✓ Une analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences du projet sur le site NATURA 2000 mentionnant les difficultés éventuelles de nature technique ou scientifique rencontrées pour établir cette évaluation.

3. PRE-DIAGNOSTIC

3.1. SITUATION DU PROJET

Le projet de la ferme éolienne de la Butte de Menonville est situé dans le département de l'Eure et Loir à environ 22 km au Nord-Est de Châteaudun et à 25 km au Sud de Chartres, sur la commune de Villars. L'implantation des 4 éoliennes se fera sur des parcelles agricoles à environ 1 km au Sud du bourg de Villars et à environ 2 km au Nord du bourg de Neuvy-en-Dunois.

La localisation exacte du parc est précisée sur les figures suivantes.

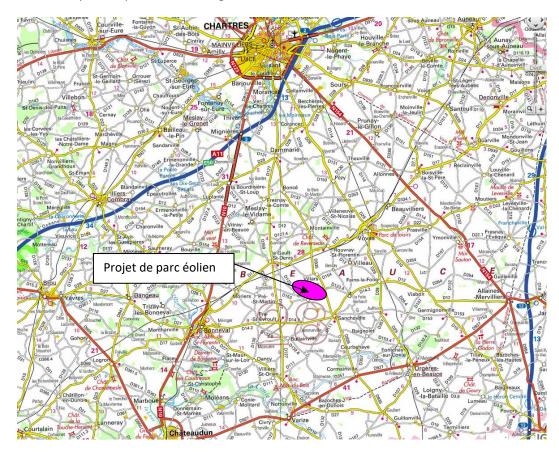


Figure 1 : Carte de localisation du projet de la Ferme éolienne de la Butte de Menonville

(Source IGN-Géoportail)

3.2. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de ce projet éolien, 3 variantes d'implantation ont été élaborées. Du fait des faibles enjeux égologiques de la zone d'implantation du projet, la prise en compte de l'environnement (faune, flore, milieux naturels) n'a pas été déterminante dans le choix de la variante retenue

La **variante 1** est celle qui a été retenue, elle correspond à l'implantation de 4 éoliennes sur le territoire communal de Villars. Il s'agit de la variante avec le plus petit nombre d'éoliennes, les incidences de cette variante sur l'environnement seront donc théoriquement plus faibles par rapport aux autres variantes.

La **variante 2** correspond à l'implantation de 6 éoliennes sur la commune de Neuvy-en-Dunois. Cette variante a été rejetée du fait de l'incertitude de certaines contraintes.

La **variante 3** correspond à l'implantation de 10 éoliennes sur les communes de Villars et de Neuvy en Dunois, de part et d'autre des éoliennes existantes. Cette variante a été rejetée du fait de l'incertitude de certaines contraintes.

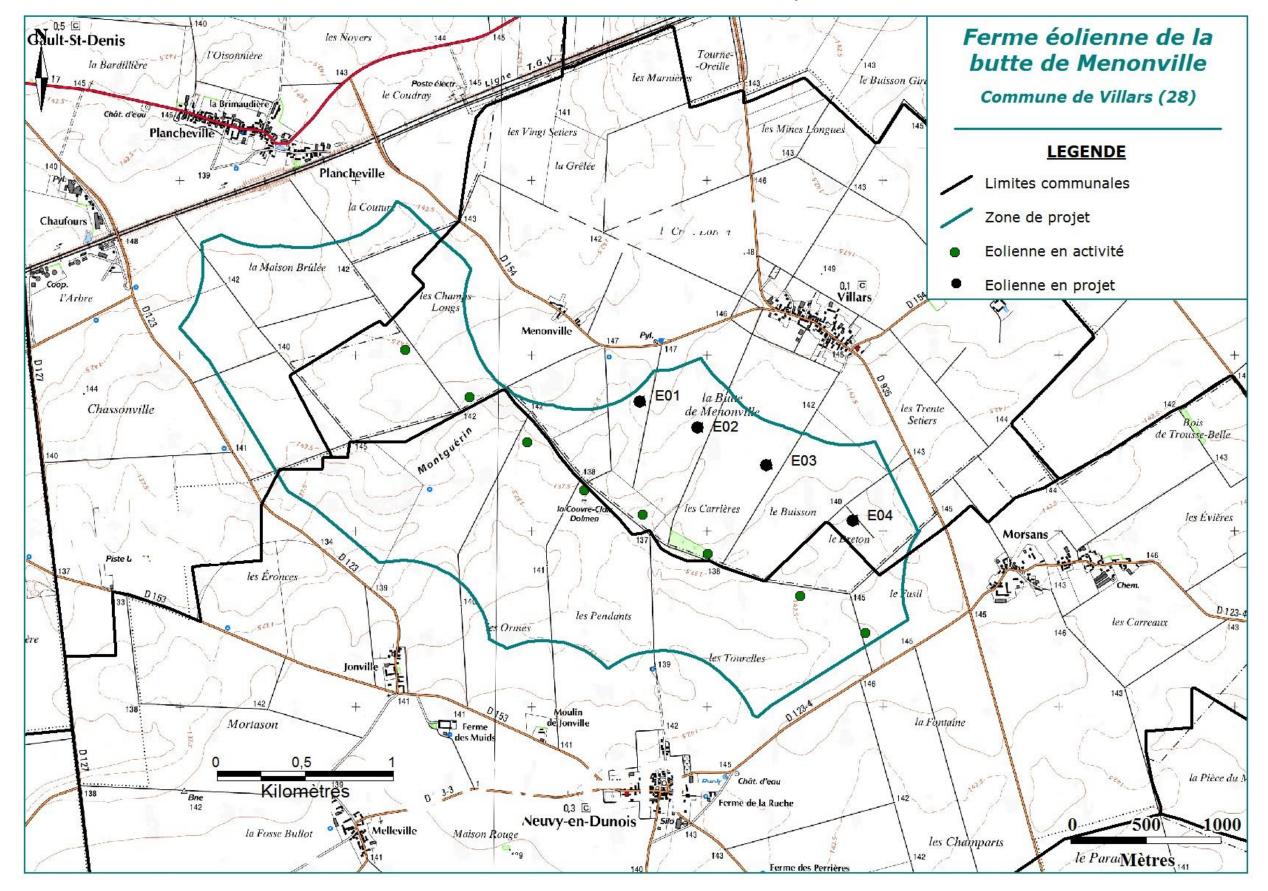


Figure 2 : Variante d'implantation n°1 (variante retenue)

(Source VOLKSWIND SAS)

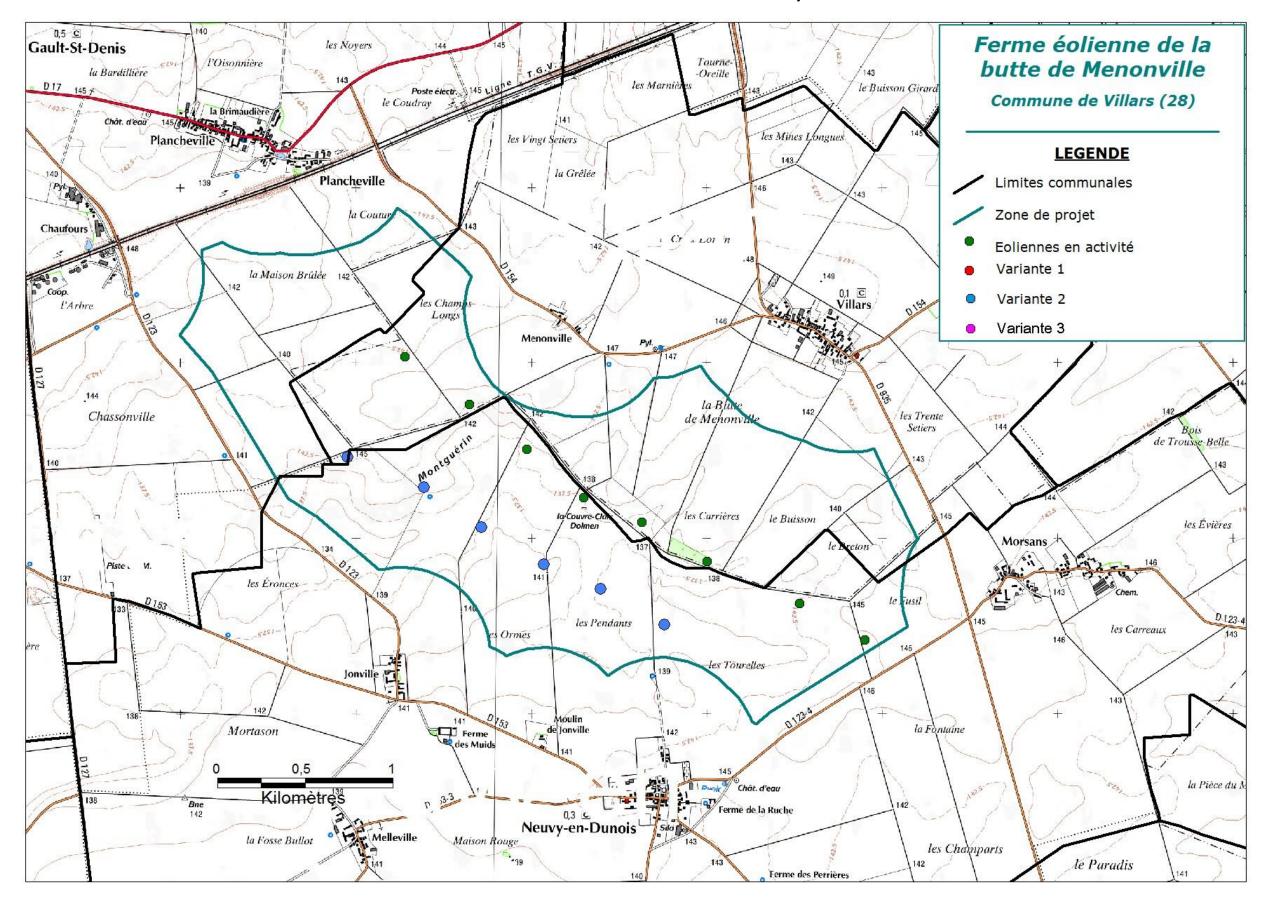


Figure 3 : Variante d'implantation n°2

(Source VOLKSWIND SAS)

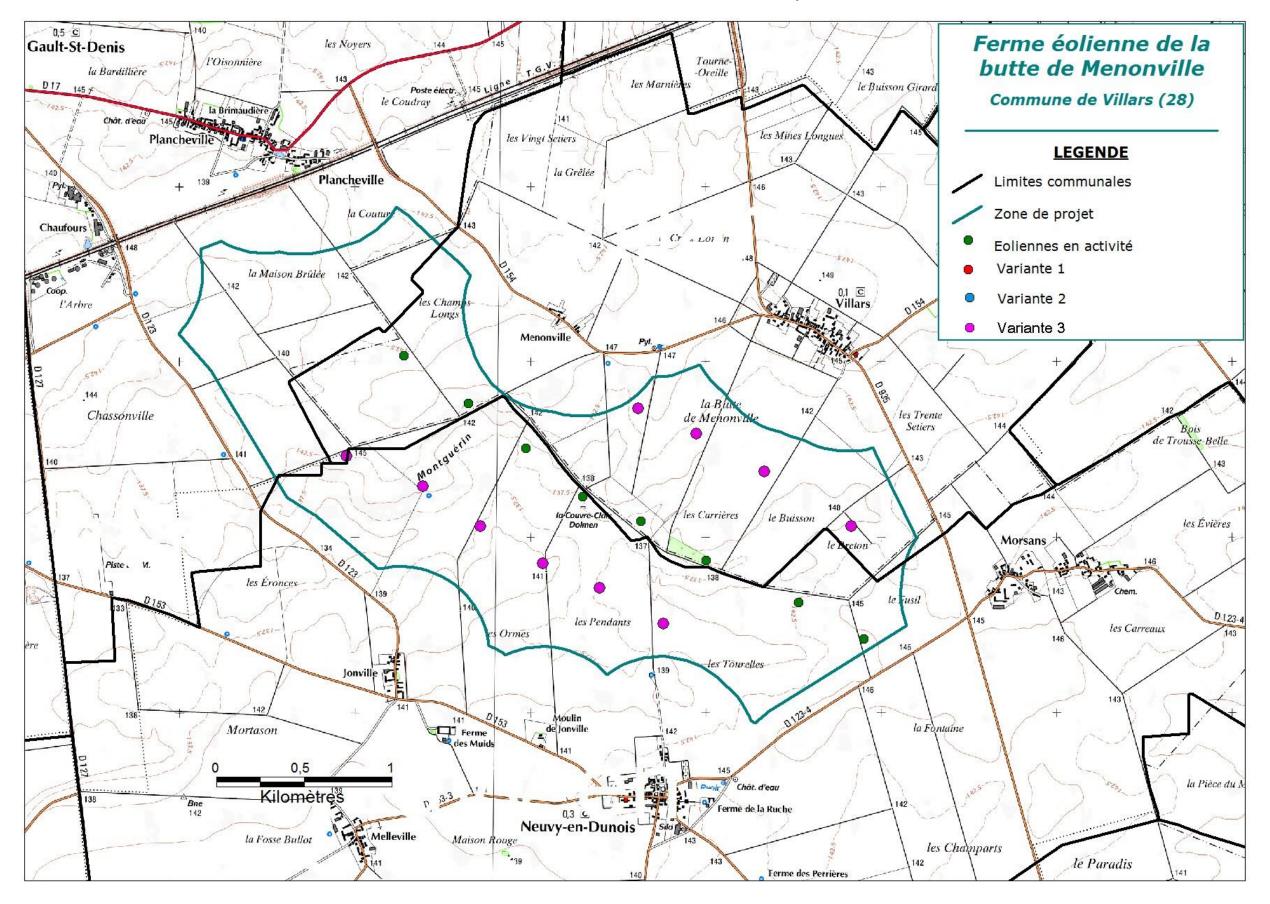


Figure 4 : Variante d'implantation n°3

(Source VOLKSWIND SAS)

3.3. ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE NATUREL

3.3.1. LOCALISATION DES ZONES NATURA 2000 ET DES PERIMETRES D'INVENTAIRES PATRIMONIAUX

Le projet est situé à proximité de 2 sites NATURA 2000 :

- ✓ A environ 3 km de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie », désignée dans le cadre de Directive « Oiseaux »
- ✓ A environ 8 km de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun », désignée dans le cadre de Directive « Habitats, faune, flore ».

Le projet est aussi situé à proximité de plusieurs zones d'inventaire du patrimoine écologique, à savoir :

- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Bois des champs à Varenne » à 3 km au Nord-Ouest du projet
- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Terrain militaire de Bouard et vallée de Fontenay » à environ 5 km au Sud-Est du projet.

3.3.1.1. DESCRIPTION DES ZONAGES

ZPS FR 2410002 « BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE »

Cette ZPS de 71 753 ha s'étend sur les départements de l'Eure et Loir (96 %) et du Loiret (4 %) Elle a été désignée en ZPS par l'arrêté du 26 avril 2006. L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Œdicnème criard (40-45 couples), alouettes (dont 25-40 couples d'Alouette calandrelle, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, bruants, Perdrix grise (population importante), Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin).

La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apporte un cortège d'espèces supplémentaire, avec notamment le Hibou des marais (nicheur rare et hivernant régulier), le Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) ainsi que d'autres espèces migratrices, le Busard des roseaux et le Martin-pêcheur d'Europe (résidents), et plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrateurs).

Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

Les espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation de ce site en ZPS sont listées dans le tableau suivant :

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

Code NATURA 2000	Nom commun	Nom scientifique
A098	Faucon émerillon	Falco columbarius
A072	Bondrée apivore	Pernis apivorus
A081	Busard des roseaux	Circus aeruginosus
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus
A084	Busard cendré	Circus pygargus
A103	Faucon pèlerin	Falco peregrinus
A133	Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus
A140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria
A222	Hibou des marais	Asio flammeus
A229	Martin pêcheur	Alcedo atthis
A236	Pic noir	Dryocopus martius
A243	Alouette calandrelle	Calandrella brachydactyla



Figure 5 : Le Busard cendré (Circus pygargus)

(Source Donald Macauley)

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

- 8310 Grottes non exploitées par le tourisme
 - > 9130 Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum
- > 9160 Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli
- > 9180 Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion
- > 91E0 Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)

ZSC FR 2400553 « VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN »

Cette zone de 1308 ha a été désignée comme ZSC par l'arrêté du 29 novembre 2011. Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est, sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest, sur l'argile à silex sur craie. Aux coteaux sur calcaire, grès et silex, s'associent des tourbières alcalines et divers types de prairies.

Les massifs forestiers engendrent, du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtraie à Houx à la chênaie thermophile calcicole. Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaies sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces (Gagée jaune, Scille d'automne, Corydale solide, nombreuses fougères, Isopyre faux-pigamon et Potentille des montagnes en limite d'aire de répartition).

Les prairies maigres abritent, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laîches et Œnanthes, ou en Œillets des Chartreux et Scilles d'automne.

Les pelouses d'orientations et de pentes variées, sont riches en espèces thermophiles en limite d'aire de répartition comme la Cardoncelle douce, en Orchidées et en nombreux insectes singuliers (Zygènes, Lycènes, Ascalaphe à longues cornes, Mante religieuse).

Sur les rivières la Conie et l'Aigre sont présentes des formations végétales des eaux courantes remarquables. Ces rivières ont un débit très variable en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent aussi des formations des eaux calmes eutrophes

Sur ce site, des populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernent dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

Les principales menaces identifiées sur cette ZSC sont :

- √ Fermeture des milieux marécageux.
- ✓ Baisse du niveau de la nappe phréatique entraînant un assèchement des marais.
- ✓ Eutrophisation des pelouses.
- ✓ Boisement lent des landes par disparition du pâturage.

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive « habitats, faune, flore » ayant justifiés la désignation de la ZSC, sont listés ci-dessous. Les habitats prioritaires sont marqués en gras.

- > 3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea
- > 3140 Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
- > 3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
- > 3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion
- ➤ 4030 Landes sèches européennes
- > 5130 Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires
- > 6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
- > 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- > 6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
- > 7210 Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae
- > 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- > 8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii

Les espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II de la Directive « habitats, faune, flore » ayant justifiées la désignation de la ZSC, sont listées ci-dessous.

- > 1304 Le Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum
- ➤ 1308 La Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus
- > 1321 Le Murin à oreilles échancrées Myotis emarginatus
- > 1324 Le Grand Murin *Myotis myotis*
- > 1323 Le Murin de Bechstein Myotis bechsteinii
- ➤ 1166 Le Triton crêté *Triturus cristatus*
- > 1134 La Bouvière Rhodeus sericeus amarus
- 1163 Le Chabot Cottus gobio
- > 1096 La Lamproie de Planer Lampetra planeri
- > 1044 L'Agrion de Mercure Coenagrion mercuriale



Figure 6 : Essaim de Murins à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

(Source : Florian PICAUD)



Figure 7 : La Bouvière (Rhodeus sericeus amarus)

(Source : Florian PICAUD)

LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX

Les ZNIEFF

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Deux types de ZNIEFF peuvent être distingués :

- ✓ Les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique,
- ✓ Les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il appartient à la commune de veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipulent l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement.

De fait, ces inventaires permettent d'identifier les espaces qui méritent une attention particulière quant à leur conservation. Leur protection et leur gestion sont mises en œuvre par l'application de mesures réglementaires ou par des protections contractuelles dans le respect des Directives européennes et des Conventions internationales.

Le projet est situé à proximité de plusieurs ZNIEFF :

- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Bois des champs à Varenne » à 3 km au Nord-Ouest du projet
- ✓ ZNIEFF de type 1 : « Terrain militaire de Bouard et vallée de Fontenay » à environ 5 km au Sud-Est du projet.

Les fiches descriptives de ces ZNIEFF sont présentées en Annexe.

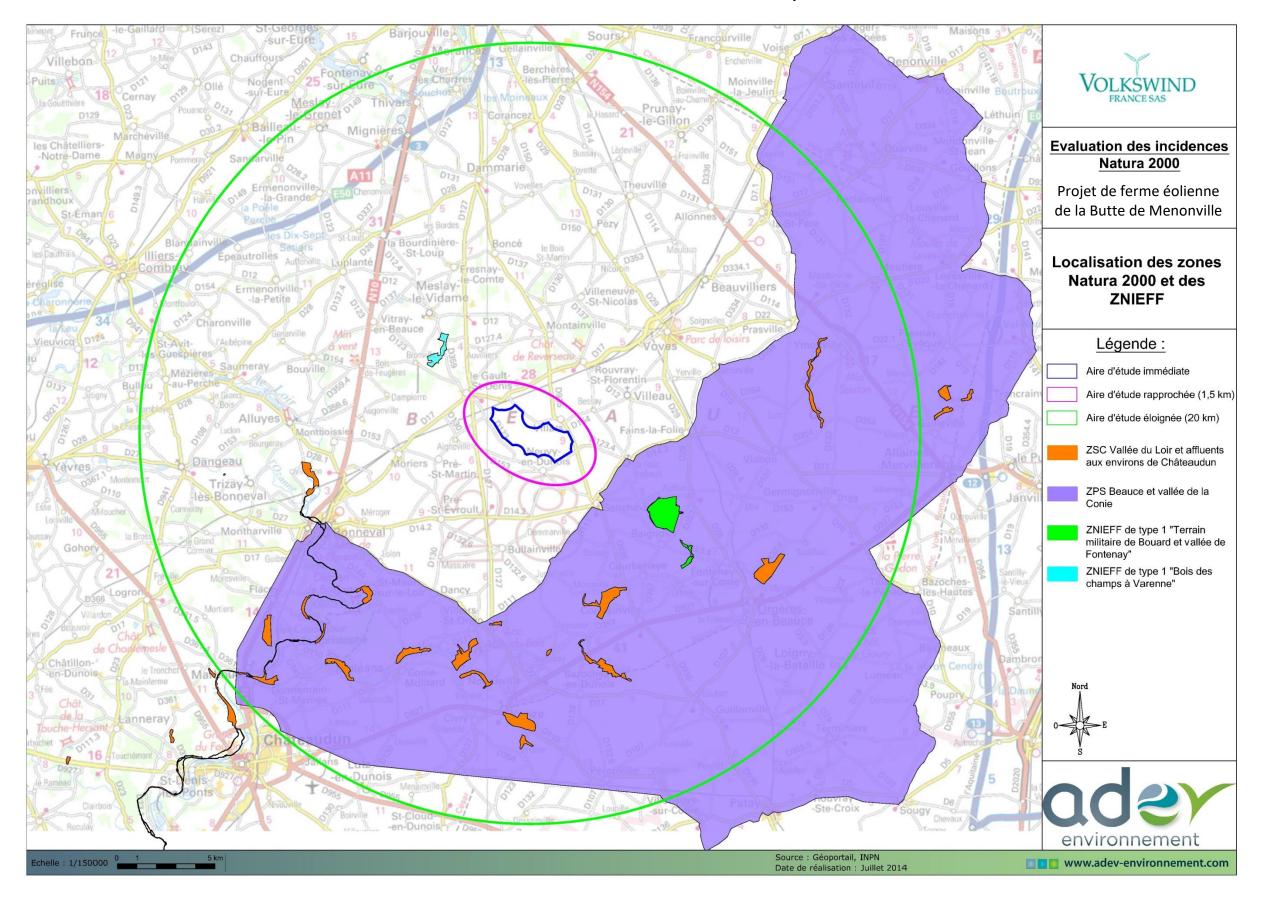


Figure 8 : Les zonages écologiques (ZNIEFF et NATURA 2000) à proximité projet

(Source DREAL Centre)

P. 19

3.4. DESCRIPTION DE L'AIRE D'ETUDE

3.4.1. L'OCCUPATION DU SOL SUR LE SITE DU PROJET

Deux habitats ont été identifiés sur la zone du projet. Les nombres entre parenthèse correspondent à la référence de ces habitats dans la nomenclature CORINE biotope.

- (82.11) Grandes cultures
- (87.1) Friches

3.4.1.1. LES GRANDES CULTURES (82.11)

Elles sont très présentes sur la zone d'étude, il s'agit principalement de cultures céréalières (Blé, Orge, Maïs) et de cultures oléagineuses (Colza). Ces grandes cultures monospécifiques abritent généralement une faible biodiversité en raison de l'utilisation régulière d'engrais et de produits phytosanitaires. Ces milieux très ouverts peuvent être utilisés comme site de nidification par plusieurs espèces d'oiseaux (comme l'Alouette des champs, Bergeronnette printanière, ...), avec le risque que les nichées soient détruites par les travaux agricoles.

D'un point de floristique, les marges des cultures sont nettement plus riches en espèces que les cultures elles-mêmes. La majorité des espèces listées dans le tableau ci-dessous, a été inventoriée en marge des cultures.

Tableau 1 : Liste des espèces végétales observées dans les cultures (82.11)

Nom commun	Nom scientifique
Mouron des champs	Anagallis arvensis
Barbarée vulgaire	Barbarea vulgaris
Brome stérile	Bromus sterilis
Cirse des champs	Cirsium arvensis
Liseron des champs	Convolvulus arvensis
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata
Bec de grue	Erodium cicutarium
Panicaut champêtre	Eryngium campestre
Orge des rats	Hordeum murinum
Lampsane commune	Lapsana communis
Camomille sauvage	Matricaria recutita
Coquelicot	Papaver rhoeas
Plantain majeur	Plantago major
Séneçon vulgaire	Senecio vulgaris
Chardon marie	Silybum marianum
Laiteron des champs	Sonchus arvensis
Laiteron piquant	Sonchus asper
Camomille inodore	Tripleurospermum inodorum
Violette des champs	Viola arvensis

Les espèces rencontrées dans ces milieux sont communes et ne présentent pas de sensibilités particulières.

Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire.

3.4.1.2. LA FRICHE (87.1)

La friche est plus riche en faune et en flore que les cultures. En effet, ces milieux sont moins perturbés par des travaux agricoles ce qui permet à la flore de s'y développer spontanément. La friche est composée d'un ensemble de ronciers, de massifs arbustifs et de petites zones de pelouses calcicoles.

Les espèces végétales inventoriées dans la friche sont listées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Liste des espèces végétales observées dans la friche (87.1)

Nom commun	Nom scientifique
Achillée millefeuille	Achillea millefolium
Aigremoine eupatoire	Agrimonia eupatoria
Buglosse officinale	Anchusa officinalis
Anthyllide vulnéraire	Anthyllis vulneraria
Fromental	Arrhenatherum elatius
Armoise vulgaire	Artemisia vulgaris
Asperge officinale	Asparagus officinalis
Aspérule à l'esquimancia	Asperula cynanchica
Ballote noire	Ballota nigra
Petite Amourette	Briza minor
Brome en grappe	Bromus racemosus
Bourse à pasteur	Capsella bursa-pastoris
Chardon penché	Carduus nutans
Laîche glauque	Carex flacca
Centaurée noire	Centaurea nigra
Centaurée scabieuse	Centaurea scabiosa
Chélidoine	Chelidonium majus
Cirse des champs	Cirsium arvensis
Cirse vulgaire	Cirsium vulgaris
Liseron des champs	Convolvulus arvensis
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata
Cardère	Dipsacus fullonum
Vipérine	Echium vulgare
Chiendent officinal	Elymus repens
Panicaut champêtre	Eryngium campestre
Epurge	Euphorbia lathyrus
Euphorbe des jardins	Euphorbia peplus
Frêne élevé	Fraxinus excelsior
Fumeterre officinale	Fumaria officinalis
Gaillet gratteron	Galium aparine
Caille lait blanc	Galium mollugo
Caille lait jaune	Galium verum
Géranium découpé	Géranium dissectum
Géranium à feuilles rondes	Geranium rotundifolium
Orchis à odeur de bouc	Himantoglossum hircinum
Orge des rats	Hordeum murinum
Séneçon jacobée	Jacobaea vulgaris
Scabieuse des champs	Knautia arvensis
Laitue sauvage	Lactuca serriola
Lampsane commune	Lapsana communis
Gesse à larges feuilles	Lathyrus latifolius
desse a larges reullies	
Marguerite	Leucanthemum vulgare

Nom commun	Nom scientifique
Lin à petite feuilles	Linum tenuifolium
Lotier corniculé	Lotus corniculatus
Mauve	Malva sylvestris
Mélilot blanc	Melilotus albus
Myosotis des champs	Myosotis arvensis
Bugrane rampante	Ononis repens
Coquelicot	Papaver rhoeas
Pavot officinal	Papaver sominferum
Fléole bulbeuse	Phleum bertolonii
Picride fausse épervière	Picris hieracioides
Piloselle	Pilosella officinarium
Plantain majeur	Plantago major
Brunelle blanche	Prunella laciniata
Prunelier	Prunus spinosa
Réséda jaune	Reseda lutea
Réséda des teinturiers	Reseda luteola
Eglantier	Rosa canina
Ronce commune	Rubus fructicosus
Petite pimprenelle	Sanguisorba minor
Séneçon vulgaire	Senecio vulgaris
Compagnon blanc	Silene latifolia
Chardon marie	Silybum marianum
Epiaire annulle	Stachys annua
Thym serpolet	Thymus serpyllum
Torilis des champs	Torilis arvensis
Trèfle des champs	Trifolium campestre
Trèfle douteux	Trifolium dubium
Vesce cracca	Vicia cracca

Les espèces rencontrées dans la friche ne sont protégées et ne présentent pas de sensibilités particulières.

Cet habitat n'est pas d'intérêt communautaire.



Figure 9 : Centaurée scabieuse (Centuarea scabiosa)



Figure 10 : Exemple de milieux présents dans la zone d'étude

(Cliché pris sur le site du projet. Source ADEV Environnement)

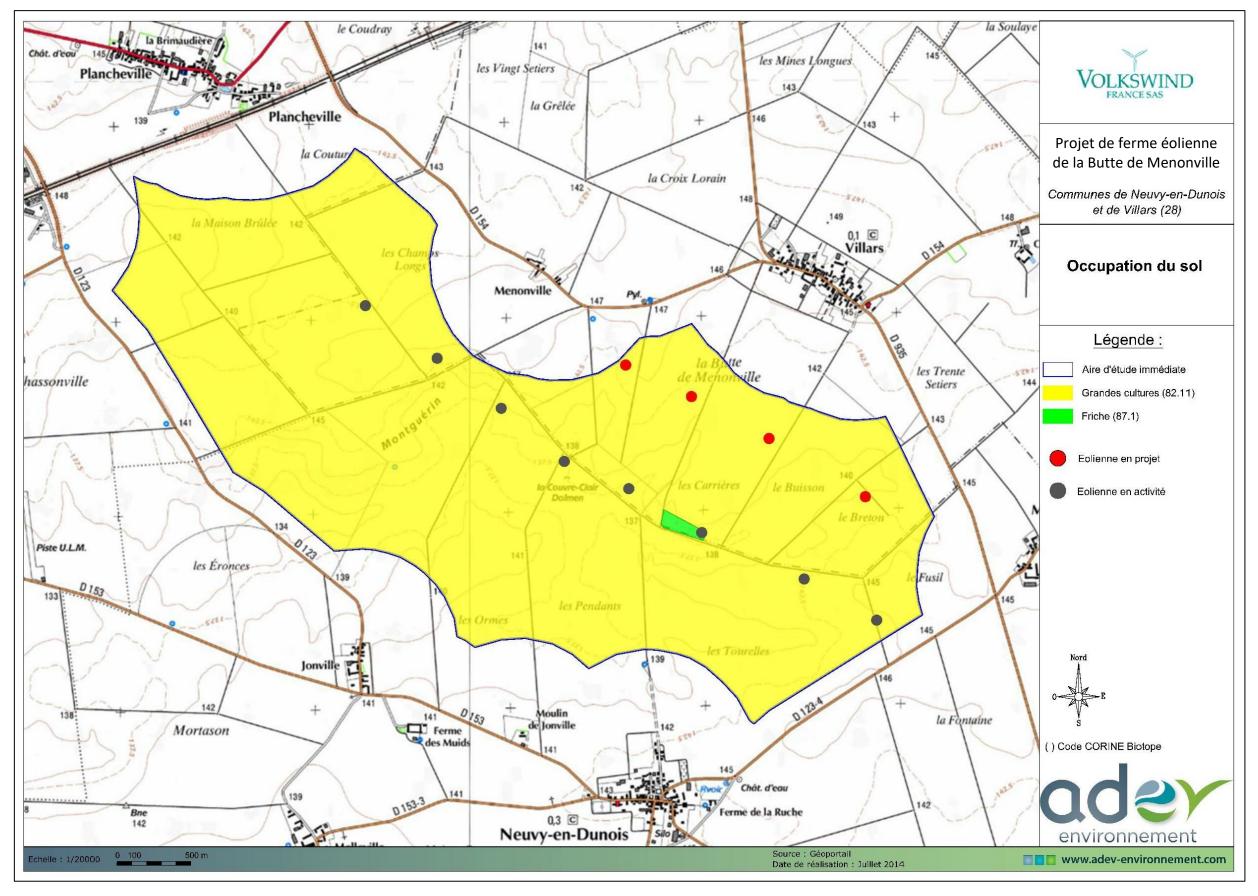


Figure 11 : Carte d'occupation du sol au niveau de la zone du projet

(Source : IGN_Géoportail)

3.4.2. DESCRIPTION ET POTENTIELS ECOLOGIQUES DU SITE

3.4.2.1. EXPERTISE FAUNE - FLORE REALISEE PAR ADEV ENVIRONNEMENT ENTRE 2013 ET 2014 ET EN 2017

Dans le cadre du développement de ce projet éolien, le bureau d'étude ADEV Environnement a effectué 29 sorties naturalistes sur le site du projet afin d'y inventorier la faune et la flore sur une période d'une année (cycle biologique complet).

Plusieurs espèces d'intérêt communautaire ont été observées sur le site du projet durant ces inventaires. Elles sont listées dans le tableau suivant :

Code Natura 2000	Nom commun	Nom scientifique	Réglementation communautaire
A081	Busard des roseaux	Circus aeruginosus	
A082	Busard Saint-Martin	Circus cyaneus	
A080	Circaète Jean-le-Blanc	Circaetus gallicus	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite
A133	Œdicnème criard	Burhinus oedicnemus	Directive Oiseaux) : Annexe I
A140	Pluvier doré	Pluvialis apricaria	

3.4.2.2. BILAN DES INVENTAIRES REALISES PAR ADEV

Ainsi, 5 espèces d'intérêt communautaire ont été observées sur le site du projet, uniquement des espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ». Parmi ces espèces, 4 ont justifié la désignation de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie » : Le **Busard des roseaux**, le **Busard Saint-Martin**, l'**Œdicnème criard** et le **Pluvier doré**.

Aucune espèce ayant justifié la désignation de la ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun » n'a été trouvée sur le site du projet.

3.4.2.3. POTENTIALITE DU SITE DU PROJET POUR LES ESPECES AYANT JUSTIFIEES LA DESIGNATION DE LA ZSC FR 2400553 « VALLEE DU LOIR ET AFFLUENTS AUX ENVIRONS DE CHATEAUDUN »

- ✓ <u>Espèces aquatiques</u>: Le **Chabot**, la **Bouvière**, et la **Lamproie de Planer** vivent dans les cours d'eau de bonne qualité. Aucun cours d'eau permanent n'est présent à proximité du projet, ces espèces ne sont donc pas concernées par le projet.
- ✓ <u>Espèces des zones humides</u>: L'**Agrion de mercure** fréquente les ruisseaux prairiaux ensoleillés. Ce type d'habitat n'étant pas présent autour du projet, cette espèce n'est donc pas concernée.
- ✓ <u>Le **Triton crêté**</u>: Cet amphibien se reproduit dans les mares en contexte prairial à proximité de boisements. Ce type de milieu n'étant pas présent autour du projet, cette espèce n'est donc pas concernée.

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

- ✓ Les chauves-souris (le Grand Rhinolophe, la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, le Murin de Bechstein): Ces espèces de chauve-souris fréquentent les milieux semi-ouverts et boisés (bois, lisières forestières, haies, prairies pâturées, ripisylves, ...). La zone du projet est dépourvue d'arbres et se compose principalement de grandes cultures, ce qui est peu favorable pour ces espèces. Leur présence régulière à proximité du projet est donc peu probable.
- 3.4.2.4. POTENTIALITE DU SITE DU PROJET POUR LES ESPECES AYANT JUSTIFIEES LA DESIGNATION DE LA ZPS FR 2410002 « BEAUCE ET VALLEE DE LA CONIE » (EXCEPTEES LES ESPECES DEJA CONTACTEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE REALISEE PAR ADEV ENVIRONNEMENT)
- ✓ <u>Espèces des bois et des bosquets</u>: La **Bondrée apivore** et le **Pic noir** sont des espèces inféodées aux milieux boisés. Les boisements les plus proches se situent à environ 2 km du périmètre du projet, c'est pourquoi ces espèces ne sont donc pas concernées par le projet.
- ✓ <u>Espèces des milieux semi-ouverts</u>: La **Pie-grièche écorcheur** fréquente les prairies bordées de haies basses (en particulier les buissons épineux). Ce type de milieu n'étant pas présent autour du projet, cette espèce n'est donc pas concernée.
- ✓ <u>Espèces des milieux aquatiques :</u> Le **Martin-pêcheur d'Europe** fréquente les cours d'eau et les étangs. Ce type de milieu n'étant pas présent autour du projet, cette espèce n'est donc pas concernée.
- ✓ <u>Espèces de plaine</u>: Le **Busard cendré**, le **Faucon émerillon** et le **Hibou des marais** sont des espèces inféodées aux milieux ouverts et fréquentent potentiellement le site du projet. En revanche, l'**Alouette calandrelle** est une espèce dont les effectifs de couples nicheurs sont très faibles en région Centre, le site du projet se trouve en dehors d'une petite population localisée dans le sud du département de l'Eure-et-Loir. C'est pourquoi cette espèce n'est pas concernée par le projet.

CONCLUSION

La présence avérée et potentielle d'espèces ayant justifié la désignation de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie » rend nécessaire une analyse des incidences éventuelles du projet sur les espèces d'intérêt communautaire identifiées précédemment.

Dans le chapitre suivant ces incidences seront analysées, et, si nécessaire, des mesures seront prises pour éviter ou atténuer ces impacts.

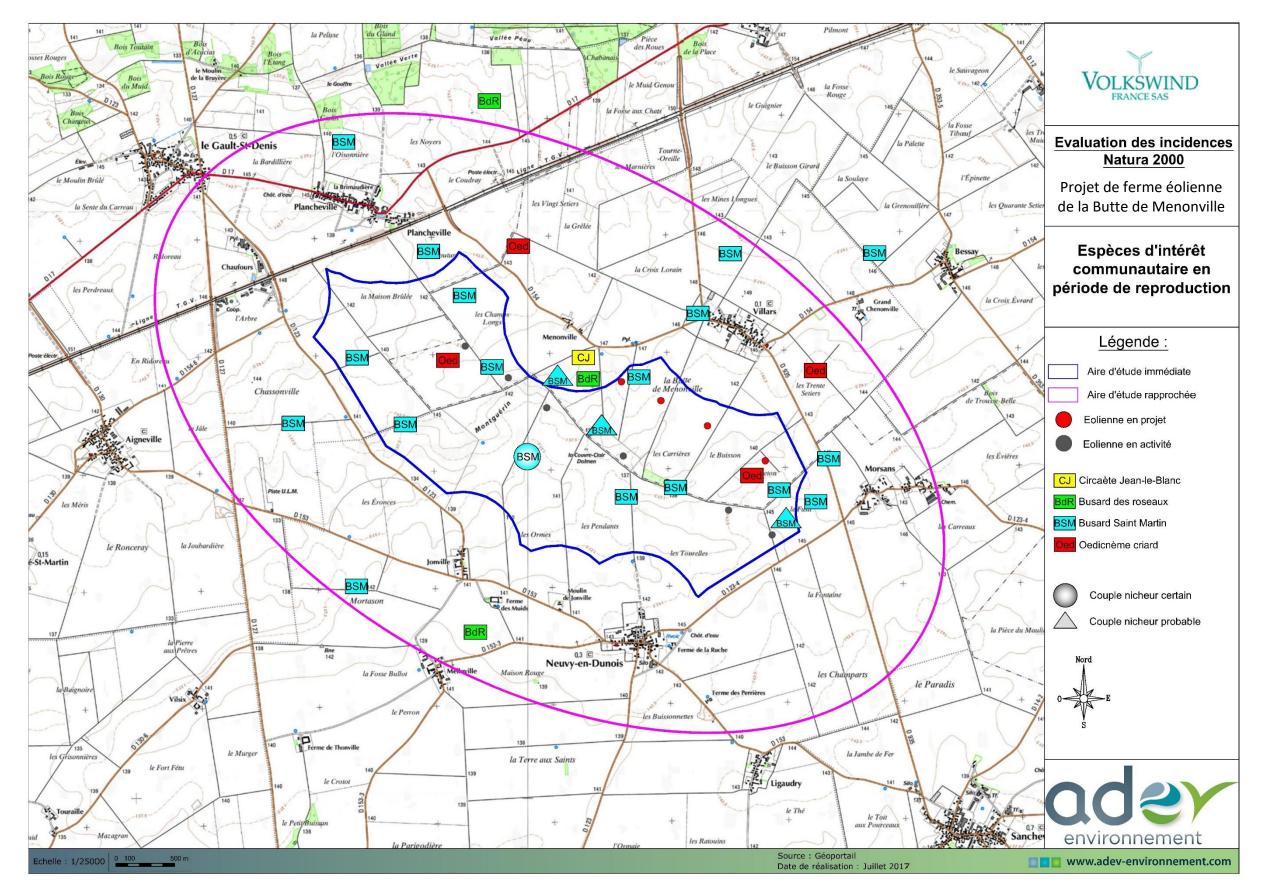


Figure 12 : Observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en période de reproduction sur le site du projet

(Source : ADEV Environnement)

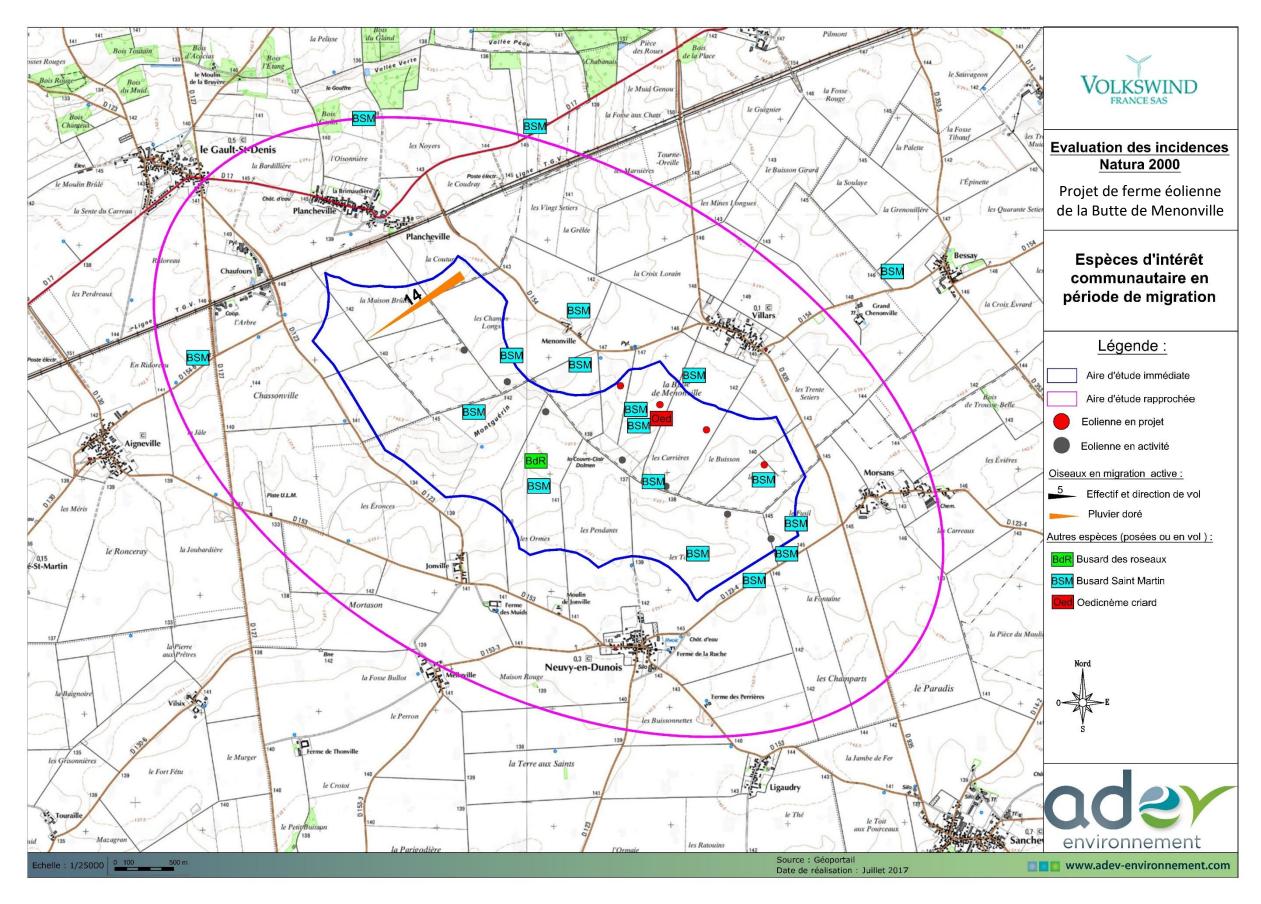


Figure 13 : Observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en période de migration sur le site du projet

(Source : ADEV Environnement)

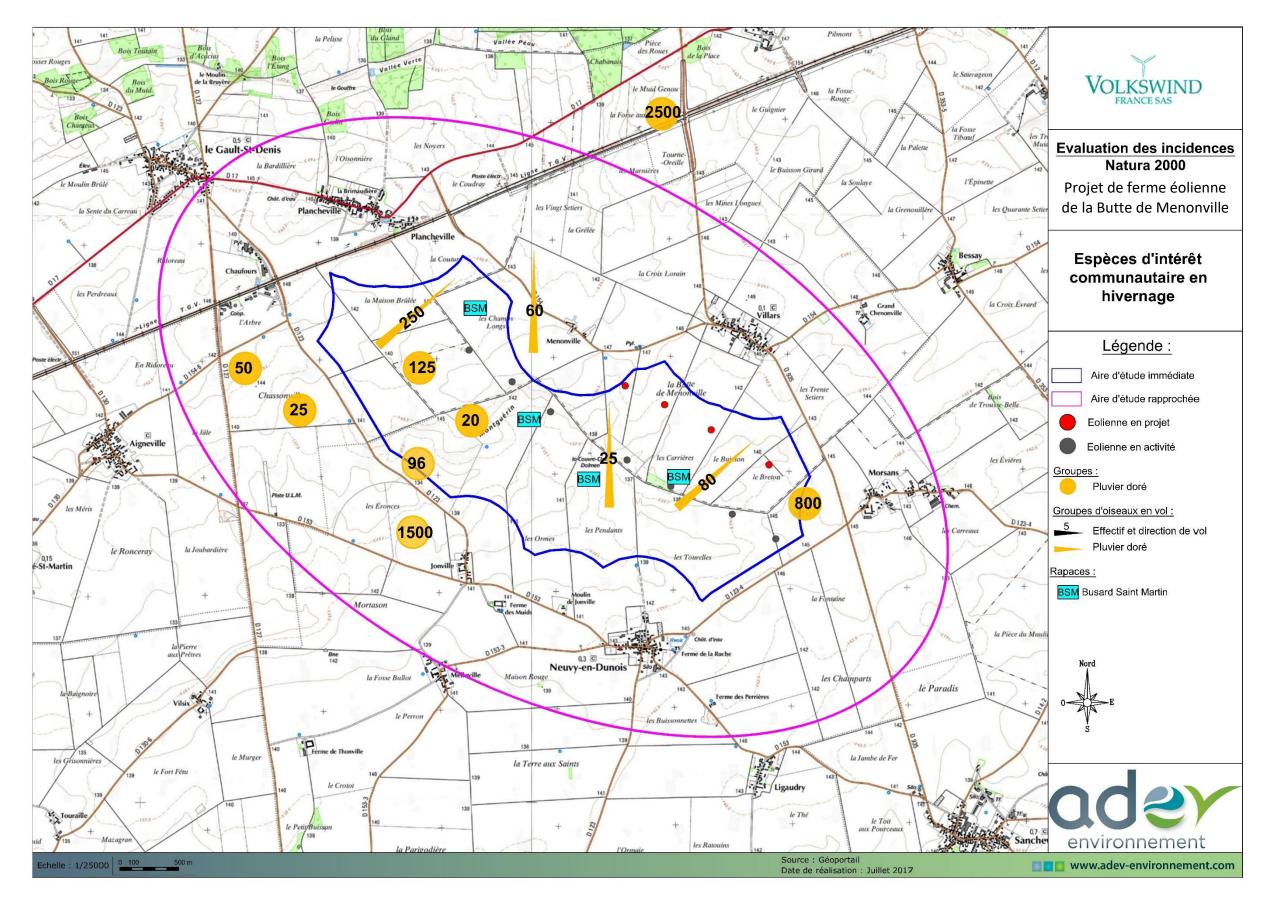


Figure 14 : Observations d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en période d'hivernage sur le site du projet

(Source : ADEV Environnement)

3.4.2.5. SYNTHESE DES ENJEUX VIS-A-VIS DU PROJET

D'après les résultats apportés par les DOCOB et les résultats des inventaires réalisés par le bureau d'étude ADEV, 8 espèces d'intérêt communautaire peuvent être concernées par le projet.

Tableau 3 : Recensement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents ou potentiels dans la zone d'influence du projet

Type de milieu présent dans la zone	Milieu présent	Milieu utilisé (1) Nom du ou des habitats d'intérêt communautaire présents (2)		Nom des espèces d'intérêt communautaire utilisant le milieu (3)		
d'influence	(oui/non)	(oui/non)		Présence avérée	Présence potentielle	
Bois ou forêt Résineux dominants	Non	Non				
Feuillus dominants	Non	Non				
Bords de rivière bois ou en herbe	Non	Non				
Haie	Oui	Non				
Lande / brande (bruyères, ajonc)	Non	Non				
Pelouse calcaire	Non	Non				
Prairie	Non	Non				
Tourbière / prairie humide (présence de joncs, ou de fleurs hautes)	Non	Non				
Zone de culture (champ cultivé, jachère, friche, labour, chaume)	Oui	Oui		 ✓ Busard Saint-Martin ✓ Busard des roseaux ✓ Pluvier doré ✓ Œdicnème criard 	✓ Busard cendré✓ Faucon émerillon✓ Hibou des marais	
Zone de marais	Non	Non				
Fossé, mare	Non	Non				
Plan d'eau, étang	Non	Non				
Rivière, cours d'eau	Non	Non				
Anciennes carrières à ciel ouvert	Non	Non				
Falaise, affleurements rocheux	Non	Non				
Grotte et cavité	Non	Non				
Dune	Non	Non				
Plage, estran	Non	Non				
Mer	Non	Non				

⁽¹⁾ Milieu utilisé : passage ou emprise par des aménagements à l'intérieur du milieu

⁽²⁾ Habitat d'intérêt communautaire : habitat inscrit à l'Annexe I de la Directive "Habitat, Faune, Flore"

⁽³⁾ Espèce d'intérêt communautaire : espèce inscrite à l'Annexe II de la Directive "Habitat, Faune, Flore" ou à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux »

4. DIAGNOSTIC

4.1. EFFETS DU PROJET SUR LES ESPECES ET LES HABITATS

4.1.1. IMPACTS LIES AUX TRAVAUX

4.1.1.1. SUR LE BUSARD SAINT-MARTIN, LE BUSARD CENDRE ET LE BUSARD DES ROSEAUX

Les busards Saint-Martin et cendrés nichent fréquemment dans les cultures céréalières (orge, blé), ce qui s'avère plus rare pour le Busard des roseaux. Lors de l'expertise menée par ADEV Environnement, des indices de nidification certaine ont été relevés sur le site du projet pour le Busard Saint-Martin. Le milieu est également favorable pour la nidification du Busard cendré et du Busard des roseaux.

Les travaux de construction des éoliennes peuvent générer des dérangements obligeant les busards à abandonner temporairement le secteur, notamment en période de reproduction, en particulier le Busard des roseaux qui est considéré comme une espèce relativement farouche.

4.1.1.2. SUR LE FAUCON EMERILLON

La France n'accueille que des oiseaux migrateurs et hivernants, dont l'effectif est mal connu et ne dépasserait pas quelques milliers d'individus. Le Faucon émerillon hiverne dans les milieux ouverts, notamment dans les zones de plaines cultivées où il chasse des passereaux (alouettes, pipits...) qu'il suit pendant leur migration. En région Centre, quelques individus hivernent chaque année.

Le site du projet est un territoire de chasse favorable pour le Faucon émerillon et les travaux de construction des éoliennes pourraient générer des dérangements obligeant les oiseaux potentiellement présents à abandonner temporairement le secteur.

Toutefois, le risque de dérangement est faible en raison de la fréquentation occasionnelle de l'espèce en hiver dans le département de l'Eure-et-Loir.

4.1.1.3. SUR L'ŒDICNEME CRIARD

Dans le cadre de l'expertise menée par ADEV Environnement, cette espèce nocturne a été observée sur le site du projet en période de migration et de nidification. La sensibilité de l'Œdicnème aux éoliennes est en grande partie liée au dérangement. En effet, cette espèce a un comportement farouche et les travaux de construction des éoliennes lui feront certainement déserter temporairement la zone du projet.

Risque de dérangement modéré en raison de la nidification de cette espèce au niveau du site du projet.

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

4.1.1.4. SUR LE PLUVIER DORE

Le Pluvier doré est présent en France en hiver et en période de migration. Il fréquente les grandes plaines cultivées, les prairies humides, et les espaces à végétation rase. Il s'alimente généralement avec des invertébrés (insectes, lombric...).

Dans le cadre de l'expertise menée par ADEV Environnement, plusieurs centaines de Pluviers dorés ont été dénombrés à proximité du site du projet en janvier et février 2014 et en février 2017. Cette espèce est relativement farouche et risque d'être dérangée par les travaux, ce qui se traduirait par un abandon de la zone.

Risque de dérangement modéré en raison des troupes hivernales importantes de cette espèce à proximité du site du projet.

4.1.1.5. SUR LE HIBOU DES MARAIS

Cet oiseau est un nicheur et un hivernant rare en France. Il est plutôt localisé dans le nord, le nord-est et les marais de l'ouest de notre pays. En région Centre, la reproduction de l'espèce est irrégulière, il peut être présent sur l'ensemble des départements de la région (notamment dans l'Indre, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir), en petit nombre.

Le Hibou des marais fréquente les milieux ouverts (landes, friches, marais, prairies, prés, champs de céréales...), riches en campagnols et micromammifères qui constituent l'essentiel de son régime alimentaire.

En Eure-et-Loir, cette espèce est principalement présente en hivernage. Le site du projet est un territoire de chasse favorable au Hibou des marais et les travaux de construction des éoliennes pourraient générer des dérangements obligeant les oiseaux potentiellement présents à abandonner temporairement le secteur.

Toutefois, le risque de dérangement est faible en raison de la fréquentation occasionnelle de l'espèce en hiver dans le département de l'Eure-et-Loir.

4.1.2. IMPACTS LIES A L'EXPLOITATION DU SITE

4.1.2.1. SUR LE BUSARD SAINT-MARTIN, LE BUSARD CENDRE ET LE BUSARD DES ROSEAUX

Sur le long terme, des observations réalisées sur d'autres parcs éoliens montrent que les busards Saint-Martin et cendrés semblent s'habituer assez rapidement aux nouvelles éoliennes et peuvent se reproduire à proximité des machines en fonctionnement. En revanche, le Busard des roseaux est une espèce plus farouche. En chasse, les busards volent à très faible altitude pour surprendre leurs proies (les petits rongeurs), et le risque de collision en acte de chasse apparaît comme nul. Par contre, un risque de collision peut exister durant les parades nuptiales et les approvisionnements au nid qui comportent des passages en altitude.

Le risque de collision est faible pour les 3 espèces de busards. Pour les busards Saint-Martin et cendrés, l'impact lié au dérangement devrait rester limité compte tenu du comportement habituel de ces espèces. Le Busard des roseaux, plus farouche, sera relativement sensible au dérangement.

4.1.2.2. SUR LE FAUCON EMERILLON

Le Faucon émerillon peut être considéré comme une espèce sensible au risque de collision. Bien qu'ayant un vol agile, sa technique de chasse de petits passereaux en vol à grande vitesse en focalisant son attention sur sa proie peut lui faire « négliger » l'environnement dans lequel il évolue et s'approcher des pales en mouvement.

Toutefois, les risques de collision et de dérangement demeurent très faibles en raison de la fréquentation occasionnelle de l'espèce en hiver dans le département de l'Eure-et-Loir.

4.1.2.3. SUR L'ŒDICNEME CRIARD

L'Œdicnème criard possède une grande capacité d'adaptation aux modifications de son milieu, il est donc probable que le dérangement causé par les éoliennes soit temporaire. En effet, plusieurs observations réalisées sur différents parcs éoliens montrent que cette espèce est capable de nicher aux pieds des éoliennes en fonctionnement.

L'impact lié au dérangement devrait rester limité compte tenu du comportement habituel de cette espèce.

En migration, cette espèce vol de nuit et en groupe compact, ce qui est un comportement à risque vis-à-vis des collisions avec les éoliennes.

4.1.2.4. SUR LE PLUVIER DORE

Cette espèce est relativement farouche et risque d'être dérangée par les éoliennes en fonctionnement, ce qui se traduirait par un abandon du site du projet. Dans le cadre de l'expertise menée par ADEV Environnement, plusieurs milliers de Pluviers dorés ont été dénombrés à proximité du site du projet en janvier et février 2014. Il apparait que les oiseaux tendent à éviter les parcelles agricoles localisées à proximité immédiate des éoliennes existantes, mais stationnent sur d'autres parcelles situées à quelques centaines de mètres.

L'impact lié au dérangement devrait rester limité compte tenu de la présence de milieux favorables à cette espèce à proximité du site du projet.

En hivernage, l'espèce semble peu sensible au risque de collision, mais le Pluvier doré présente des comportements à risque, à savoir :

- ✓ Comportement sociable (vols en groupes denses)
- ✓ Des déplacements au lever et au coucher du soleil (mauvaise visibilité)
- ✓ Hauteur de vol basse à moyenne
- ✓ Le Pluvier doré est une espèce nomade.

Le Pluvier doré présente également un risque de collision en période de migration. Les éoliennes du projet de la Ferme éolienne de la Butte de Menonville sont positionnées selon un axe nord-ouest / sud-est, elles sont donc perpendiculaires aux principaux axes de migrations connus.

Bien qu'aucun élément ne canalise les oiseaux vers les éoliennes, la présence de nombreux pluviers en hiver à proximité du projet fait qu'il existe un risque collision pour cette espèce.

4.1.2.5. SUR LE HIBOU DES MARAIS

Le dérangement occasionné par le parc éolien et le risque de collision semblent limités pour cette espèce. Cependant, le Hibou des marais peut être considéré comme une espèce sensible au risque de collision. Sa technique de chasse peut lui faire « négliger » l'environnement dans lequel il évolue et s'approcher des pales en mouvement.

Toutefois, les risques de collision et de dérangement demeurent très faibles en raison de la fréquentation occasionnelle de l'espèce en hiver dans le département de l'Eure-et-Loir.

4.1.3. IMPACT DE LA REMISE EN ETAT DU SITE APRES LA CESSATION D'ACTIVITE DE LA FERME EOLIENNE DE LA BUTTE DE MENONVILLE

Pour les 7 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire considérées, les travaux de déconstruction des éoliennes auront des impacts similaires à ceux identifiés pour les travaux de construction des éoliennes.

4.1.4. SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET

Le tableau suivant synthétise par les espèces les impacts potentiels du projet.

Tableau 4 : Synthèse des incidences du projet

Espèce d'intérêt communautaire	Phase	Nature de l'incidence	Temporalité	Incidence
D and Gaint Martin	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Funlaitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busard Saint-Martin	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Dusard das rasaguy	Flaitatian	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busard des roseaux	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Dusard candrá	Flaitatian	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Busard cendré	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Faible
Faccas ássasillas	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
Faucon émerillon		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Faible
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
(Talian) na aniand	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Œdicnème criard		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
Dlandard and	Form late at land	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible
Pluvier doré	Exploitation	Risque de dérangement	Permanente	Faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Modérée
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Faible
I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	- I	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible
Hibou des marais	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Faible

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

4.2. MESURES

4.2.1. MESURES DE REDUCTION DES IMPACTS

4.2.1.1. LIMITER AU MAXIMUM L'EMPRISE DU PROJET

Cette mesure consiste à limiter au maximum la taille du projet. Une emprise moins importante entraînera de fait des impacts moins importants.

En phase travaux, des surfaces temporaires de stockage peuvent être créées sur des terrains agricoles. Ces terrains seront remis en état après la fin du chantier.

Les chemins d'accès aux éoliennes utiliseront uniquement les voies existantes.

Ces différents éléments de la conception de la Ferme éolienne de la Butte de Menonville, visent à minimiser les impacts sur le sol, les habitats et la faune en général.

4.2.1.2. MISE EN PLACE D'UN CALENDRIER DE TRAVAUX COMPATIBLE AVEC LE CYCLE BIOLOGIQUE DE L'AVIFAUNE

Afin de supprimer le risque de destruction d'individus et de perturbation de la reproduction d'espèces d'oiseaux protégées telles que le Busard Saint Martin et de l'Œdicnème criard, le début des travaux de terrassement ne se fera pas dans la période de nidification des oiseaux (du 1^{er} avril au 31 juillet inclus). Toutefois, si les travaux de terrassement devaient commencer dans cette période alors un audit externe visant à confirmer ou infirmer la présence de ces espèces cantonnées sur la zone d'emprise du chantier et dans un périmètre de 300 m autour de celle-ci.

- Dans ce cas, si la présence d'espèces d'oiseaux protégées cantonnés était avérée par exemple le Busard Saint Martin ou de l'Œdicnème criard, les travaux devraient impérativement être saisonnalisés, excluant tout début de travaux durant la période du 1^{er} avril au 31 juillet inclus ;
- Dans le cas où ces espèces seraient absentes ou cantonnées à plus de 300 m des emprises de travaux, la restriction de dates pourrait être levée ;
- > Si la nidification est terminée avant la fin de cette période (constat réalisé par un expert faunistique), la restriction pourra aussi être levée ;
- Aucun audit externe ne sera nécessaire si les travaux débutent hors de la période de nidification (du 1^{er} avril au 31 juillet inclus).

Coût : Audit externe : 2 000 euros

4.2.1.3. MISE EN PLACE D'UN BRIDAGE PREVENTIF DES EOLIENNES

Compte tenu de la présence sur le secteur d'implantation d'espèces migratrices telles que la Noctules de Leisler, et du fait que les périodes migratoires sont des périodes sensibles où le risque de collision est élevé pour des espèces comme les noctules, un plan de bridage préventif de toutes les éoliennes sera mis en place selon les modalités suivantes :

- ✓ Du 1^{er} août au 31 octobre, pour les nuits sans pluie et des vents inférieurs à 6 m/s à hauteur du moyeu (E01 : 69 m ; E02 : 77 m ; E03 : 78 m ; E04 : 78 m)
- ✓ Le bridage aura lieu dès le coucher du soleil et sur la nuit entière

Les modalités du bridage pourront évoluer en fonction des résultats des suivis.

Coût: perte de production

4.2.1.4. EVITER DE RENDRE ATTRACTIF LES ABORDS DES PLATEFORMES POUR LES OISEAUX ET LES CHIROPTERES

Cette mesure vient en complément de la mesure précédente, pour limiter l'attractivité des éoliennes pour l'avifaune et les chiroptères.

L'exploitant assurera l'entretien des aires de grutage et des chemins d'accès aux éoliennes, par un entretien de type mécanique (fauchage, broyage, etc.) afin d'éviter l'installation et le développement d'un peuplement herbacé ou arbustif spontané, attractif pour la faune, au pied des machines. Toute utilisation de pesticide sera proscrite.

Aucun éclairage permanent pouvant attirer des insectes et par la même occasion des chauves-souris, ne sera mis en place au pied des éoliennes. Si besoin pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, un dispositif d'éclairage intermittent couplé à des détecteurs de présence pourra être installé.

4.2.1.5. LIMITER L'ECLAIRAGE DU PARC EOLIEN

Afin de ne pas créer de zone lumineuse susceptible d'attirer les insectes et les chauves-souris à proximité des éoliennes, les chemins d'accès et les éoliennes ne seront pas éclairées la nuit. Cependant, si un éclairage est nécessaire pour assurer la sécurité des biens et des personnes, l'utilisation d'un dispositif avec détecteur de présence est préconisée.

4.2.2. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

4.2.2.1. PLANTATION DE HAIES

Le projet de la ferme éolienne de la Butte de Menonville se situe en plein cœur de la Beauce dans un secteur où les haies et les boisements sont rares. Cette absence d'arbre est un frein au développement de la biodiversité autour du projet. En effet, d'un point de vue écologique, une haie a de multiples rôles :

- ✓ Aire d'alimentation et de refuge,
- ✓ Site de nidification pour de nombreuses espèces d'oiseaux
- ✓ Corridor écologique
- ✓ .

Nous préconisons donc la création d'une haie au sud de du bourg de Villars. Elle contribuera aussi à masquer la vue des éoliennes depuis les habitations. Cette haie sera plantée à plus de 200 m des éoliennes du projet ce qui n'aura pas d'incidence sur le risque de collision des oiseaux et des chiroptères en lien avec des phénomènes d'attraction.

Un linéaire de 600 m de haies sera planté. Les arbustes seront plantés à raison de plants par mètre linéaire avec un arbre de haut jet tous les 10 mètres environ.

Les essences d'arbres et d'arbustes à privilégier seront constituées d'essences locales et fruitières :

- ✓ Chêne pédonculé
- ✓ Frêne élevé
- ✓ Merisier
- ✓ Noyer
- ✓ Tilleul à grandes feuilles
- ✓ Charme commun

- ✓ Erable champêtre
- ✓ Néflier
- ✓ Noisetier
- ✓ Poirier commun
- ✓ Pommier commun
- ✓ Aubépine monogyne
- ✓ Cornouiller sanguin
- ✓ Prunelier
- ✓ Troène
- ✓ Houx

Les plants seront protégés par des manchons de grillage anti-rongeurs. Pour s'assurer une reprise optimale, il convient de planter des jeunes plants (80-100 cm de hauteur) plutôt que des sujets déjà bien développés. En effet, les jeunes plants bénéficient d'une vigueur et d'un potentiel biologique maximum. Les plantations seront réalisées sur un paillage biodégradable qui limitera la prolifération des « mauvaises herbes » et maintiendra une certaine humidité dans le sol durant les premières années de la plantation.

L'entretien et le taillage de la haie seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux, afin d'éviter la destruction de nichées éventuelles.

Coût : plantation d'une une haie arbustive de 600 mètres linéaires : environ 12 000 euros HT

Entretien annuel: environ 1 800 euros HT par an

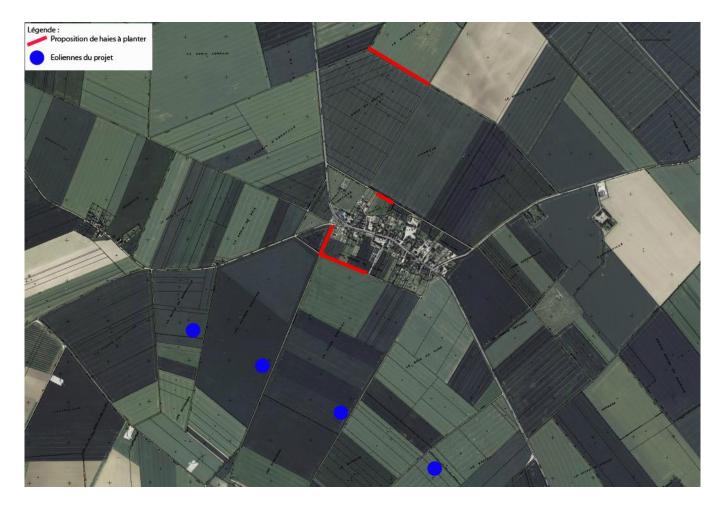


Figure 15 : Localisation de la proposition de haies à planter.

4.2.2.2. PROTOCOLE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES PARCS EOLIENS TERRESTRES

Conformément à la réglementation sur les ICPE, la ferme éolienne de la Butte de Menonville fera l'objet d'un suivi environnemental une fois au cours des trois premières années suivant la mise en service industrielle du parc éolien puis, une fois tous les 10 ans. Le contenu de ce suivi sera le suivant :

✓ Suivi de la mortalité par autocontrôle

En complément des sorties prévues par la réglementation ICPE, le porteur de projet s'engage à réaliser un suivi écologique de la zone, ce suivi écologique sera divisé en 2 volets :

Volet ornithologique :

Suivi et protection des nichées de busards sur le site

Le porteur de projet s'engage à réaliser pour une période de 3 ans, un suivi et une protection des nichées de busards dans un rayon d'1 km autour des éoliennes du projet et ce, dès la mise en exploitation de la ferme éolienne de la Butte de Menonville. Les modalités de ce suivi sont les suivantes :

L'étude a montré la présence de plusieurs couples nicheurs de Busard Saint-Martin dans l'aire d'étude rapprochée du projet. La principale menace qui pèse sur les Busards, est la destruction des nichées lors des travaux de moisson. L'objectif de ce suivi « Busard » est de localiser les nids avant les moissons afin de mettre en place en partenariat avec les exploitants agricoles pour mettre en place des mesures de protection des nids.

Ce suivi annuel, nécessite environ 4 journées de terrain par an en fonction de la densité en Busards nichant dans l'aire d'étude rapprochée entre avril et juillet.

Coût: Montant indicatif du suivi environ 1 800 €HT/an soit pour 3 ans environ 5 400 €HT

(Rédaction des documents et réalisation cartographique inclus)

Volet Chiroptérologique :

Suivi de l'activité des chiroptères en altitude

Le porteur de projet s'engage à réaliser la première année suivant la mise en exploitation des éoliennes, un suivi de l'activité des chauves-souris en altitude. Les modalités de ce suivi sont les suivantes :

Suivi en continu de mai à octobre de l'activité des chauves-souris au niveau de la nacelle des éoliennes. Ce suivi permettra d'affiner les conditions du bridage préventif en analysant l'évolution de l'activité des chauves-souris en altitude en fonction des conditions météorologiques (dont la vitesse du vent).

Coût : Montant indicatif du suivi environ 30 000 €HT

(Analyse des données et rédaction des documents inclus

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

Suivi de la mortalité des chiroptères

En complément de l'autocontrôle de la mortalité, le porteur de projet s'engage à réaliser la première année suivant la mise en service industrielle du parc éolien puis une fois tous les 10 ans, un suivi de la mortalité des chiroptères, dans l'objectif notamment d'évaluer l'efficacité et la pertinence du bridage en période de transit automnal. Le suivi sera réalisé de :

- ✓ Mai à août (8 passages au total),
- ✓ Août à octobre, avec des séries de 4 passages à 3 jours d'intervalle, en août, en septembre et en octobre, soit 12 passages au total.

Coût: Montant indicatif du suivi (20 sorties) : environ 12 500 €HT la première année

(Analyse des données et rédaction des documents inclus)

Les suivis seront réalisés par des naturalistes compétents en ornithologie et en chiroptérologie (Association, bureau d'étude, ...). Un rapport annuel sera remis au Maître d'Ouvrage et sera tenu à disposition de la DREAL Centre Val de Loire.

3

4.2.3. SYNTHESE DES INCIDENCES DU PROJET APRES LA MISE EN PLACE DES MESURES

Le tableau suivant synthétise par les espèces les impacts potentiels du projet.

Tableau 5 : Synthèse des incidences du projet

Espèce d'intérêt					
communautaire	Phase	Nature de l'incidence	Temporalité	Incidence	
Busard Saint-Martin	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible	
Busara Same Wartin	Exploitation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
Busard des roseaux	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible	
Basara des reseaux		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
Busard cendré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible	
Busura cerrare	Exprortation	Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Nulle	
Faucon émerillon	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible	
Tudeon emermon		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Nulle	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
Œdicnème criard	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible	
Carefferne chara		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
Pluvier doré	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Faible	
		Risque de dérangement	Permanente	Faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Très faible	
	Travaux	Risque de dérangement	Permanente	Nulle	
Hibou des marais	Exploitation	Risque de mortalité par collision	Permanente	Très faible	
ou des marais		Risque de dérangement	Temporaire	Très faible	
	Remise en état	Risque de dérangement	Permanente	Nulle	

4.2.4. ESTIMATIF DU COUT DES MESURES

Toutes les mesures prises pour limiter les impacts du projet ne se résument pas en termes de coût. Certaines consistent en des réflexions, des aménagements ou des choix technologiques limitant largement les impacts, sans engendrer un coût direct.

Cependant, certaines mesures sont chiffrables :

Tableau 6 : Coût des mesures prévues

Mesure	Coût estimé (€ HT)
Mise en place d'un calendrier de travaux compatible avec le cycle biologique de l'avifaune	2 000
Mise en place d'un bridage préventif	Perte de production
Plantation de haies (600 ml)	12 000
Suivi et protection des nichées de busards sur le site pendant 3 ans	5 400
Suivi de l'activité des chiroptères en altitude la première année pendant 6 mois	30 000
Suivi de la mortalité des chiroptères la première année pendant 6 mois	12 500
Total	61 900€

4.2.5. CONCLUSION

Le projet de construction de 4 éoliennes sur la commune de Villars n'aura pas d'incidence sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation de la ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun ».

De plus, avec la mise en place des mesures préconisées dans le cadre de cette étude, les incidences du projet sur les oiseaux d'intérêt communautaires ayant justifiés la désignation de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie » peuvent être considérées comme très faibles voire négligeables.

5. BIBLIOGRAPHIE

Projet de construction de la ferme éolienne de la Butte de Menonville sur la commune de Villars (28)

ARTHUR L., LEMAIRE M., 2009. Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Coll. Parthénope, Ed. Biotope, 544p.

ACEMAV coll., DUGUET R., MELKI F., 2003. Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, Ed. Biotope, 480 p.

BANG P., DAHLSTRÖM P., 2009. Guide des traces d'animaux. Collection les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 264n

BARRATAUD M., 2012. Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe. Coll. Inventaires & biodiversité. Ed. Biotope / MNHN. 344 n

BELLMANN H., LUQUET G., 2009. Guide des sauterelles, grillons et criquets d'Europe occidentale. Collection les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 383p.

BERGEB F., 2001. Windkraftanlagen und Frühjahrsdurchzug des Kiebitz (Vanellusvanellus): eine Vorher-Nachher-Studie an einem traditionellen Rastplatz in Nordrhein-Westfalendans Windenergie und vogel : Ausmass und bewaltigung eines konfliktes, TUB, 2001.

BLAMEY M., GREY-WILSON C., 1991. La Flore d'Europe Occidentale. Ed. Arthaud, 543 p.

Centre National d'Etudes et de Recherche Appliquée sur l'avifaune migratrice (CNERA AM), 2004 – Impact des éoliennes sur les oiseaux Synthèse des connaissances actuelles Conseils et recommandations. ONCFS. 35 p.

CHAUMETON H., DURAND R., 1990. Les arbres. Ed. Solar, 384 p.

CHERAMY E., 2011. Suivi de l'hivernage sur le parc éolien de Villars Neuvy-en Dunois. Eure et Loire Nature, 11 p.

CHINERY M., 2000. Insectes de France et d'Europe occidentale. Ed. Arthaud, 320 p.

DANTON P., BAFFRAY M., 1995. Inventaire des plantes protégées en France. Ed. Nathan, 293 p.

DELFORGE P., 2007. Guide des Orchidées de France, de Suisse et du Benelux. Collection les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 288p.

DIJKSTRA K. D. B., LEWINGTON R., 2007. Guide des Libellules de France et d'Europe. Collection les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 320p.

DUBOIS P.J., LE MARECHAL P., OLIOSO G., YESOU P., 2000. Inventaire des oiseaux de France. Ed. Nathan, 397 p.

FITTER R., FITTER A., FARRER A., 1991. Guide des graminées, carex, joncs et fougères. Collection Les guides du naturaliste, Ed. Delachaux et Niestlé, 256 p.

GRAND D., BOUDOT J.P., 2006. Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg. Collection Parthénope, Ed. Biotope, 480 p.

HINSCH, C., Auswirkungen von Windenergieanlagen auf die Avifauna. In : Neue Energie 5 [Impacts des éoliennes sur l'avifaune. In : Énergie nouvelle n° 5], 1996.

HÖTKER H., THOMSEN K.-M., JEROMIN H., Impacts on biodiversity of exploitation of renewable energy sources: the example of birds and bats - facts, gaps in knowledge, demands for further research, and ornithological guidelines for the development of renewable energy exploitation. Michael-Otto-Institut im NABU, Bergenhusen, 2006.

LAFRANCHIS, T., 2000. Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 448 p.

LERAUT P., 2003. Le guide entomologique : plus de 5000 espèces européennes. Coll. Les guides du Naturaliste. Ed. Delachaux et Niestlé. 527 p.

LPO CHAMPAGNE-ARDENNE, 2013. La Grue cendrée en France – Migration et hivernage – Suivi 2012-2013. 16P

MACDONALD D., BARRETT P., 1995. Guide complet des Mammifères de France et d'Europe. Collection les guides du naturaliste. Ed. Delachaux et Niestlé, 304 p.

MEEDDM, 2010. Guide de l'étude d'Impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2010). 183 p.

PETERSON R., MOUNTFORT G., HOLLOM P.A.D., GEROUDET P., 1994. Guide des Oiseaux de France et d'Europe. Collection les guides du naturaliste. Ed. Delachaux et Niestlé, 534 p.

ROCAMORA G & D YEATMAN-BERTHELOT, 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherche de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 560 p.

STREETER D., HART-DAVIS C., HARDCASTLE A., COLE F., HARPER L., 2011. Guide Delachaux des fleurs de France et d'Europe. Ed. Delachaux et Niestlé. 704 p.

Sites internet consultés :

www.centre.developpement-durable.gouv.fr/

www.oncfs.gouv.fr/

www.inpn.mnhn.fr/

www.tela-botanica.org/page:eflore

www.sfepm.org/

www. geoportail. gouv. fr

6. ANNEXE

Annexe 1 : Formulaire standard de données ZSC FR 2400553 « Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun »

(Source : INPN)





Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400553





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR2400553 - Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	0
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	1
6. GESTION DU SITE	2

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site

B (pSIC/SIC/ZSC) FR2400553 Vallée du Loir et affluents aux environs de Châteaudun

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation

31/08/1994 30/11/2001

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400553



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/11/2013 (Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 1,40472° Latitude: 48,11472°

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

1310 ha Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
28	Eure-et-Loir	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disp	ponible(s).

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)

- 2/12 -

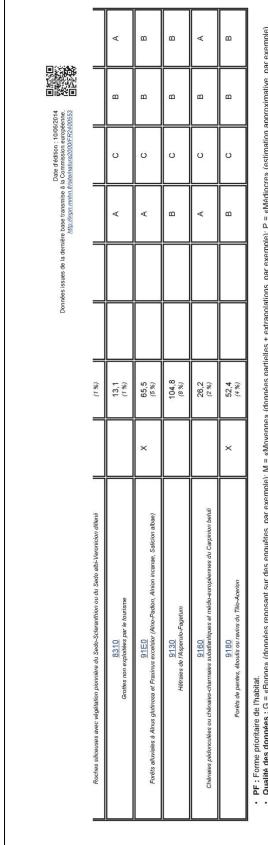
- 4/12 -

Date d'édition : 10/06/2014

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I	xe l					Évaluati	Évaluation du site	
		Superficie	Grottee	sob stileno	AIBICID		AIBIC	
Code	PF	(% de couverture)	[nombre]	données	Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littoralletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea		13,1			В	υ	ш	В
3140 Eaux oligomésofrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.		26,2 (2 %)			٧	U	ш	A
3150 Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition		52,4 (4 %)			В	υ	В	В
3 <u>260</u> Rivières des élages planitiaire à monlagnard avec végélation du Ranunculion fluitants et du Calitricho-Batrachion		52,4 (4 %)			4	O	∢	Þ
4030 Landes sèches européemes		104,8 (8%)			В	O	В	В
<u>5130</u> Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires		65,5 (5%)			٩	O	٩	Ø
6110 Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi	×	26,2 (2 %)			٩	O	В	В
6210 Pelouses séches semi-naturelles et faciés d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Bornetalia) (* sites d'orchidées remarquables)		209,6 (16 %)			4	υ	ш	∢
$\frac{6430}{6430}$ Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		144,1 (11 %)			В	O	ω	В
$\frac{6510}{100}$ Praires magnes de fauche de basse afflude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)		52,4 (4 %)			В	O	В	В
Merais calcaires à Ciadium marissus et espèces du Caricion davallianae	×	144,1			В	O	O	В
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		13,1			U	O	В	O
8230		13,1			В	O	8	B - 3/12 -



2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

	×	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×	×	×	×		×	×		×	×	×	>
																							L
http://inpn.mhin.fr/sileniatura2000/FR2400553																							
								×								×			×				
Ī																							
	Ь	Ф	А	А	۵	۵	Д	Ф	۵	۵	۵	Ь	۵	Ь	۵	۵	А	۵	Д	Д	۵	Д	٥
Ī		-	-	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- -
Ī																							
Ī																							
	Cardamine amara	Carduncellus mitissimus	Carex elata	Carex elongata	Carex paniculata	Carex pseudocyperus	Centaurium pulchellum	Cephalanthera damasonium	Girsium oleraceum	Cladium mariscus	Conopodium majus	Comus mas	Coronilla minima	Corydalis solida	Cyperus fuscus	<u>Dactylorhiza praefermissa</u>	Damasonium alisma	Dianthus carthusianorum	Epipactis microphylla	Festuca lemanii	Festuca longifolia	Filipendula vulgaris	Gacea lutea
	Ь	Ь	В	Ь	а	а	Ь	Ь	а	Ь	Ь	Ь	۵	Ь	۵	а	Ь	а	а	Ь	Д	Ь	<u> </u>

×	×	×		×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×			×	×	×			
																						ľ
			×												×	×				×	×	
۵	Д	۵	Д	Д	Ф	۵	Ф	۵	۵	Д	۵	Ф	Д	Д	Ф	Ф	Д	Д	Ф	Ф	Ф	
-		-	-	-	-		-			-			i.—						-	7.—		
Genista tinctoria	Geranium lucidum	obularia bisnagarica	Gymnadenia conopsea	Helianthemum apenninum	Hottonia palustris	Hyoscyamus niger	Juncus subnodulosus	Linum tenuifolium	Lithospermum officinale	Lithospermum purpurocaeruleum	Luzula sylvatica	Lythrum hyssopifolia	Medicago minima	Menyanthes trifoliata	Neotinea ustulata	Neottia nidus-avis	Odontites jaubertianus	Oenanthe fistulosa	Oenanthe peucedanifolia	Ophrys apifera	Ophrys fuciflora	
		19	Θ	Heli		1	JL		<u> </u>	Lithosp		7		W			70	7	000			
<u> </u>	۵	۵	Д	Ь	۵	۵	Ь	۵	۵	Ь	۵	۵	Д	Д	۵	۵	۵	Д	Д	Ь	Д	,

Coctos setropolatos				×	×	×	×			×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×
	site/natura2000/	×	×					×	×														
	ase transmise à																						
	: de la dernière b																						
	Données issues	۵	۵	۵	Д	۵	۵	Ь	۵	۵	Ь	А	Ь	۵	٩	۵	Ь	Ь	Ь	Ь	Д	۵	۵
Orchis purpurea Occhis smia Occhis smia Occhis smia Paeoria mascula Paeoria mascula Paleun pheorices Phieum pheorices Phieum pheorices Phieum pheorices Phieum pheorices Phieum pheorices Polystichum settlerum Raduncullus paluciosus Raduncullus paluciosus Raduncullus paluciosus Raduncullus paluciosus Raduncantha Rosa agrestis Rosa micrantha	-	-	-	_			-	-	-	-	-		-		-	-	1	1	-	-			
Orchis anthropophora Occhis simia Occhis simia Occhis simia Occhis simia Paeonia mascula Pentadiodis sempervirens Peltamthera bilotia Palanthera bilotia Polygala calcarca Polystichum aculeatum Polystichum settlerum Potamoceton berchlotdii Polamoceton berchlotdii Polamoceton berchlotdii Polamoceton berchlotdii Polamoceton berchlotdii Radiola linoides Ranunculus paludosus Ranunculus paludosus Ranunculus peltatus Rosa agrestis Rosa micrantha																							
Orchis anthropophora Orchis purpurea Orchis simia Ornithogalum pyrenaicum Paeonia mascula Pentaglotis sempervirens Phleum phleoides Phleum phleoides Phleum phleoides Phleum phleoides Phleum phleoides Phleum phleoides Polystichum aculeatum Polystichum seliferum Radiola innoides Radiola innoides Ranunculus paludosus Ranunculus paludosus Ranunculus paludosus Rosa agresits Rosa agresits																							
	Orchis anthropophora	Orchis purpurea	Orchis simia	Omithogalum pyrenaicum	Paeonia mascula	Pentaglottis sempervirens	Phleum phleoides	Platanthera bifolia	Platanthera chlorantha	Polygala calcarea	Polystichum aculeatum	Polystichum setiferum	Potamogeton berchtoldii	Potamogeton lucens	Potentilla montana	Primula vulgaris	Prunus mahaleb	Pulsatilla vulgaris	Radiola linoides	Ranunculus paludosus	Ranunculus peltatus	Rosa agrestis	Rosa micrantha

Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400553



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	9 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	22 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	18 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	18 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	26 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Le Loir et ses affluents drainent le plateau céréalier de la Beauce et reposent à l'Est, sur les calcaires de Beauce et à l'Ouest, sur l'argile à silex sur craie.

Aux coteaux sur calcaire, grès et silex, s'associent des tourbières alcalines et divers types de prairies.

Vulnérabilité : Fermeture des milieux marécageux.

Baisse du niveau de la nappe phréatique entraînant un assèchement des marais.

Eutrophisation des pelouses.

Boisement lent des landes par disparition du pâturage.

4.2 Qualité et importance

Présence de formations des eaux courantes remarquables sur les rivières de la Conie et de l'Aigre avec le Potamot de Berchtold et une mousse, la Fontinale. Ces rivières à débit très variable en étroite relation avec les variations de la nappe phréatique accueillent des formations des eaux calmes eutrophes avec la Grenouillette, l'Utriculaire commune et une bryophyte, Ricciocarpos natans.

Formations tourbeuses, de type neutro-alcalin, accueillant un cortège varié d'espèces protégées sur le plan régional : Marisque, Thélyptère des marais.

Localement, sur le réseau hydrographique, présence de sites favorables à la reproduction de poissons comme le Chabot ou la Bouvière (inscrits à l'Annexe II de la directive Habitats).

Le site comporte un cortège de muscinées remarquables tels que Riccia ciliata, Sphaerocarpos texanus, Dicranum spurium et Dicranum montanum, Cephaloziella douinia et Cephaloziella baumgartneri, Lejeunea ulicina, Neckera crispa, Seligeria paucifolia et doniana, Gymnostomum calcareum, Pottia recta, Reboulia hemisphaerica, Ptilidium pulcherrinum, Southbya nigrella, Fissidens gracilifolius.

Prairies maigres abritant, selon l'humidité du sol, un cortège riche en Laîches et Oenanthes, ou en Oeillets des Chartreux et Scilles d'automne.

Pelouses d'orientations et de pentes variées, riches en espèces thermophiles en limite d'aire de répartition (Cardoncelle douce), en Orchidées et en nombreux insectes singuliers (Zygènes, Lycènes, Ascalaphe à longues cornes, Mante religieuse).

Présence de landes à Buis.

Grès permettant le développement de groupements allant des végétations pionnières des roches siliceuses aux landes à Ajoncs.

- 10/12 -

Date d'édition : 10/06/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2400553



Les massifs forestiers engendrent du fait de la variété des sols, une mosaïque de formations allant de la chênaie-hêtraie à Houx à la chênaie thermophile calcicole.

Les coteaux en exposition Nord présentent des chênaies charmaies sur pente ou en fond de vallon, riches en espèces (Gagée jaune, Scille d'automne, Corydale solide, nombreuses fougères, Isopyre faux-pigamon et Potentille des montagnes en limite d'aire de répartition).

Populations de chauves-souris connues depuis le XIXème siècle hibernant dans les galeries et les caves d'anciennes marnières.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
М	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		В
М	K02.02	Accumulation de matière organique		0
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- Importance : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Туре	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%

4.5 Documentation

Lien(s):

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %

- 11/12 -

Date d'édition : 10/06/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
http://inpn.mnhn.fr/site/natura/2000/FR2400553

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
--------------------------	------	------------------------------

Désignés au niveau international :

Туре	Appellation du site	Туре	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Une extension a été proposée au niveau de la rivière du Loir pour la Bouvière suite au séminaire biogéographique atlantique de Kelkee.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation:	Propriétaires privés Conservatoire du Patrimoine Naturel de la
	Région Centre

Adresse :

Courriel:

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

	_
0	
ı Ou	
Ou	_

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

	7	1/
10	ΙN	X
	IN	X

6.3 Mesures de conservation

- 12/12 -

Annexe 2 : Formulaire standard de données ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie »

(Source : INPN)











NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance
communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de
conservation (ZSC)

FR2410002 - Beauce et vallée de la Conie

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
4. DESCRIPTION DU SITE_	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site
A (ZPS) FR2410002 Beauce et vallée de la Conie

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation
30/09/2004 30/11/2005

1.6 Responsables

		Decreasely technique	
Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national	
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Centre	MNHN - Service du Patrimoine Naturel	
www.developpement-durable.gouv.fr	www.centre.developpement- durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr	
en3.en.deb.dgaln@developpement- durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr	

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/04/2006

- 1/10 -

Date d'édition : 10/06/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fir/site/natura2000/FR2410002



 $\label{temperature} \textbf{Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS: $\underline{\text{http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?}}$ $$ \underline{\text{cidTexte=JORFTEXT000000817049}}$$

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude: 1,7° Latitude: 48,2

2.2 Superficie totale 2.3 Pourcentage de superficie marine

71753 ha Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code	INSEE	Département	Couverture (%)
28		Eure-et-Loir	96 %
45		Loiret	4 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
28002	ALLAINES-MERVILLIERS
28019	BAIGNEAUX
28020	BAIGNOLET
28028	BAZOCHES-EN-DUNOIS
28029	BAZOCHES-LES-HAUTES
28047	BOISVILLE-LA-SAINT-PERE
28051	BONNEVAL
28088	CHATEAUDUN
28101	CIVRY
28106	CONIE-MOLITARD
28108	CORMAINVILLE
28114	COURBEHAYE
28126	DANCY
28129	DENONVILLE
28132	DONNEMAIN-SAINT-MAMES
28145	FAINS-LA-FOLIE

- 2/10 -

Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000FR2410002



28153	FLACEY
28157	FONTENAY-SUR-CONIE
28164	FRESNAY-L'EVEQUE
28179	GERMIGNONVILLE
28184	GOUILLONS
28189	GUILLEVILLE
28190	GUILLONVILLE
28198	JALLANS
28210	LEVESVILLE-LA-CHENARD
28212	LOIGNY-LA-BATAILLE
28215	LOUVILLE-LA-CHENARD
28221	LUMEAU
28224	LUTZ-EN-DUNOIS
28233	MARBOUE
28255	MOINVILLE-LA-JEULIN
28256	MOLEANS
28257	MONDONVILLE-SAINT-JEAN
28268	MORAINVILLE
28274	MOUTIERS
28276	NEUVY-EN-BEAUCE
28283	NOTTONVILLE
28287	ORGERES-EN-BEAUCE
28291	OUARVILLE
45248	PATAY
28296	PERONVILLE
28304	PRASVILLE
28313	RECLAINVILLE
45262	ROUVRAY-SAINTE-CROIX
28329	SAINT-CHRISTOPHE
28330	SAINT-CLOUD-EN-DUNOIS
28344	SAINT-LEGER-DES-AUBEES
28353	SAINT-MAUR-SUR-LE-LOIR
28364	SANCHEVILLE
28366	SANTEUIL
45313	SOUGY

Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410002



- 4/10 -

28382	TERMINIERS
28390	TILLAY-LE-PENEUX
28392	TRANCRAINVILLE
28400	VARIZE
28406	VIABON
28410	VILLAMPUY
45341	VILLENEUVE-SUR-CONIE
28418	VILLIERS-SAINT-ORIEN
28421	VOISE
28422	VOVES
28426	YMONVILLE

2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)

- 3/10 -

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

AIBIC	Conservation Évaluation globale	oximative, par exemple).		Évaluation du site	AIBIC	s. Isol. Glob.						0				
	Superficie relative	» (estimation appr		Évalt	AIBICID	Pop. Cons.	٥	Q		O						
AIBICID	Représent -ativité); P = «Médiocre»			Qualité	ĕ										
Ouslifé dec		, par exemple)		r le site	Cat.	CIRIVIP	۵	۵		А	a a	a a a			<u>a a a a a a a</u>	
Groffee		extrapolations		Population présente sur le site	Ilnité	\blacksquare	d			d c						
Superficie (ha)		ées partielles +	Ę	Population	Taille	Min Max	12 17			7 10						
		oyenne» (donn ificative».	évaluatio		- June	- jype	٠	W		r	ı o	- 0 3	_ U > _	_ 0 3 _ 0	. 0 3 . 0 .	- 0 > - 0 - >
	Code	PF: Forme prioritaire de l'habitat. Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple) Représentativire, A = «Estone» ; C = «Significative» : D = «Présence non significative». Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 p > 2 %, C = ≥ p > 0 %. Conservation : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite». Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».	3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation	Espèce	NAM eciantifium		Pemis apivorus	<u>Circus aeruginosus</u>	and a second	Circus derugiriosus	Oncus aeruginosus Circus aeruginosus					
		: Forme priorities des dom sités des dom présentativité perficie relativité reservation : A luation globa	spèces v		٥	_	A072	A081		A081	A081	A081 A081 A082	A081 A082 A082	A081 A082 A082 A082 A082	A081 A082 A082 A082 A084	A081 A082 A082 A082 A084 A084
			3.2 E		ou ou	adnois	В	В		В	а a	α α α				

Ī								Ī		Ī	
	A098	Falco columbarius	ပ			-	Д		D		
8	A103	Falco peregrinus	м			-	۵		٥		
В	A103	Falco peregrinus	o			=	۵		٥		
8	A113	Coturnix coturnix	_			-	۵		٥		
<u>в</u>	A133	<u>Burhinus oedicnemus</u>	_	40	45	d	۵		U	8	U
B	A140	Pluvialis apricaria	W			-	۵		٥		
В	A140	Pluvialis apricaria	ပ				۵		٥		
В	A142	Vanellus vanellus	W			-	۵		٥		
В	A142	Vanellus vanellus	ľ			-	۵		٥		
В	A142	Vanellus vanellus	ပ				۵		٥		
В	A222	Asio flammeus	W				۵		ပ	В	A
<u>в</u>	A222	Asio flammeus	-	0	2	d	۵		O	В	A
8	A229	Alcedo atthis	d			-	۵		٥		
8	A236	Dryocopus martius	Ф			.=	۵		٥		
8	A243	Galandrella brachydactyla	ı	25	40	Ф	۵		O	В	A
В	A295	Acrocephalus schoenobaenus	r			-	Д		٥		
	- V - V	October 1 - Control - Cont	0 -0	0013							

(Cat.): C = espèce commune, R = espèce rare, V =
 reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moy

- 6/10 -

Date d'édition : 10/06/2014
Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410002

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N15 : Autres terres arables	80 %
N16 : Forêts caducifoliées	6 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité : Le maintien de l'avifaune de plaine est en particulier tributaire de la disponibilité en ressources alimentaires (produits végétaux, insectes, micro-mammifères, ...) et en couvert végétal.

4.2 Qualité et importance

L'intérêt du site repose essentiellement sur la présence en période de reproduction des espèces caractéristiques de l'avifaune de plaine (80% de la zone sont occupées par des cultures) : Oedicnème criard (40-45 couples), alouettes (dont 25-40 couples d'Alouette calandrelle, espèce en limite d'aire de répartition), cochevis, bruants, Perdrix grise (population importante), Caille des blés, mais également les rapaces typiques de ce type de milieux (Busards cendré et Saint-Martin). La vallée de la Conie, qui présente à la fois des zones humides (cours d'eau et marais) et des pelouses sèches sur calcaire apporte un cortège d'espèces supplémentaire, avec notamment le Hibou des marais (nicheur rare et hivernant régulier), le Pluvier doré (en migration et aussi en hivernage) ainsi que d'autres espèces migratrices, le Busard des roseaux et le Martinpêcheur d'Europe (résidents), et plusieurs espèces de passereaux paludicoles (résidents ou migrateurs). Enfin, les quelques zones de boisement accueillent notamment le Pic noir et la Bondrée apivore.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidence	s négatives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
Н	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		1
М	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		1
М	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		1
Incidence	s positives			
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- Importance: H = grande, M = moyenne, L = faible.
 Pollution: N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques
- toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

 Intérieur / Extérieur : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

- 8/10 -

flore
qe
eţ
faune
de
tes
tan
importan
espèces
Autres e
3.3

		Espèce	Popi	ulation prés	Population présente sur le site	site			Motivation	ation		
9	900	Nonecinalification	Taille	le) in	Cat.	Annexe Dir. Hab.	ir. Hab.		Autres catégories	tégories	
adnois	200	Non scientifue	Min	Мах		CIRIVIP	2	^	A	В	ပ	D
В		Perdix perdix			-	۵			×		×	
В		Galerida cristata	190	250	d	۵			×		×	

6.3 Mesures de conservation

		Données issues de la dern		à la Commis	lition : 10/06/2014 sion européenne. 22000/FR2410002
4.4 Régime	de pro	priété			
		Туре	Pourcent de couve		
4.5 Docume	ntation				•
EURE ET LOIF Nature - DIREN C		E, 2001. Etude complémentaire sur la ZICO CE02. Va 0 p.	llée de la Co	nie, Be	auce centrale. Eure et Loir
EURE ET LOIR N 266 p.	NATURE,	1999. Les oiseaux de l'hiver en Eure-et-Loir. Atlas de	répartition 1	991-199	95. Eure et Loir Nature :
Lien(s) :					
		nation aux niveaux national et régional		F	ourcentage
Cod	000 000 I	Désignation			e couverture
00)	Aucune protection			100 %
		e considéré avec d'autres sites			
Désignés aux	niveau	x national et régional :			0.0
Code	Арр	ellation du site	Ty	/ре	Pourcentage de couverture
Désignés au r	niveau i	nternational :	•		
Туре	Арр	ellation du site	Ту	/ре	Pourcentage de couverture
5.3 Désigna	tion du	site			
e ocetio	N DII	CITE			
6. GESTIO	טט או	SILE			
		responsable(s) de la gestion du site			
	nisation :				
	Courriel :				
6.2 Plan(s)	de gest	tion			
Existe-il un plan o	le gestior	n en cours de validité ?			
Oui					
	s un plan	de gestion est en préparation.			
X Non					0/40
					- 9/10 -

Date d'édition : 10/06/2014

Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.

http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR2410002 Le classement du site ne doit entraîner aucune gêne dans le fonctionnement du relais rubis de la gendarmerie implanté à Viabon et en particulier ne pas entraver les travaux d'entretien et d'adaptation de cet équipement.

- 10/10 -

Annexe 3 : Fiches descriptives des espèces d'intérêts communautaires de la ZPS FR 2410002 « Beauce et vallée de la Conie »

(Source : DOCOB)

Busard Cendré

Code Natura 2000 : A 084

Circus pygargus

Classification	Statut juridique
Avès	Directive européenne 79/409 : annexe I
Accipitriforme	Convention de Berne : annexe II
Accipitridé	Espèce protégée

J	F	M	Α	M	J	Jt	A	S	0	N	D

Période de présence sur le site



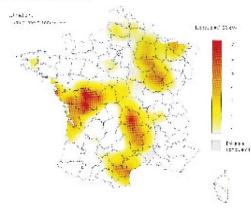
Description de l'espèce :

Le dimorphisme entre le mâle et la femelle est prononcé. Le mâle a un aspect gris plus foncé que le busard saint martin. On note la présence de deux bandes noires sous les rémiges secondaires et d'une au-dessus, des stries rousses aux flancs et sur les couvertures sous alaires. Le bout de l'aile est entièrement noir. La femelle est globalement brune avec un croupion blanc.

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend principalement sur le Paléartique occidental, et plus à l'est jusqu'au lac Baïkal.

Shouthance or distribution $\mathcal{P}_{\mathcal{F}_{p}}$ and $\chi_{\mathcal{F}_{p}}, \mathcal{Q}$



Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Répartition du Busard Cendré en France Source : Rapaces nicheurs de France

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : il se nourrit principalement de rongeurs mais également de petits oiseaux, d'insectes, de batraciens et de reptiles :
- activité: dans les régions connaissant une bonne densité, les couples peuvent s'installer à moins de 100 mètres les uns des autres. Il chasse à l'affût ou en volant à très basse altitude. A 2 ou 3 mètres de hauteur, il survole les champs et les fossés en longues glissades silencieuses:
- *migration*: migrateur total, il effectue un des plus longs trajets de migration pour les rapaces (les busards quittent l'Europe, traversent la méditerranée et atteignent le sud du Sahara);
- milieux fréquentés : en France, il fréquente les landes, marais, friches, fourrages et céréales ;
- reproduction: la bigamie est régulière chez l'espèce. Au moment de la reproduction, le mâle et la femelle volent de concert à de très hautes altitudes en accomplissant des cercles dans le ciel. Les deux partenaires s'échangent de la nourriture, effectuent des tonneaux, des culbutes et toutes sortes d'acrobaties. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 77 -

herbacée. La ponte a lieu de la fin avril à la mi-juin. L'incubation débute dès le dépôt du premier œuf et dure en moyenne 28 à 29 jours. Les poussins peuvent voler sur de courtes distances dès 30 jours, mais dépendent toujours des parents. Sociable, le busard niche parfois en colonie lâche et forme des dortoirs pouvant atteindre plusieurs dizaines d'oiseaux ;

• haltes migratoires et hivernage : il hiverne au sud du Sahara.

Etat de conservation :

- fort déclin dans l'union Européenne. A surveiller en France ;
- tendance démographique : les données disponibles suggèrent que les populations de busard cendré, actuellement estimées à 3900-5100 couples, déclinent en France ;
- prédation : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- conditions climatiques : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- infrastructures humaines : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- pratiques agricoles: les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple: l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison. La mécanisation de l'agriculture est préjudiciable aux busards mais également l'intensification des pratiques qui engendre une diminution des ressources alimentaires.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares ;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...);
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et falus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août;
- protection de la nichée lorsque la moisson survient.

Mesures de sensibilisation : faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 78 -

Code Natura 2000 : A 082

Busard Saint Martin

Circus evaneus

Classification	Statut juridique
Avès	Directive européenne 79/409 : annexe I
Accipitriformes	Convention de Berne : annexe II
Accipitridae	Espèce protégée

J	F	M	Α	M	J	Jt	A	S	0	N	D



Description de l'espèce :

Dimorphisme entre le mâle et la femelle prononcé. Le plumage du mâle est gris très clair avec un large croupion blanc. Le bout des ailes est noir. La femelle est brun sombre avec le dessous jaunâtre-rayé et possède un croupion blanc.

Longueur : 43 à 52 cm Envergure: 99 à 125 cm Poids: 300 à 700 g

Répartition géographique :

Son aire de répartition s'étend sur l'ensemble du Paléarctique.

Il est présent de l'Europe occidentale à l'extrême Orient. Une autre sous espèce vit en Amérique du Nord (elle est souvent considérée comme une espèce à part entière).

Répartition du Busard Saint Martin en France Source: Rapaces nicheurs de France

Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km2 autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certain) sont utilisés.

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : il se nourrit principalement de campagnols mais également de petits oiseaux, de lapereaux, de levreaux, de lézards et d'insectes ;
- activité : pour chasser, le busard Saint-Martin vole à très basse altitude, regardant continuellement vers le bas, épluchant tous les recoins, franchissant les irrégularités de terrain, suivant le contour des champs, et disparaissant d'un seul coup, pour réapparaître à nouveau, comme venu de nulle part. En hiver, des busards saint martin se regroupent parfois en dortoir ;
- migration: migrateur partiel, les populations du sud de l'Europe « vagabondent » et celles du nord migrent entre le lac Vanërn en Suède, le sud de l'Europe et la Turquie (août à octobre) ;
- milieux fréquentés: paysages ouverts (landes, pelouses sèches, tourbières et autres milieux humides). Steppe cultivée. Clairière dans les boisements;
- reproduction : lors des parades nuptiales, en mars/avril, les oiseaux effectuent de nombreux vols en festons, accompagnés de cris. La ponte a lieu entre fin avril et fin mai dans un nid rudimentaire au sol. La femelle couve 4 à 6 œufs (3 à 4 au nordest de la France). L'incubation dure de 29 à 31 jours. A cette période, de spectaculaires remises de proies entre oiseaux sont réalisées en vol. Entre 32 et 38 jours, les petits sont prêts à prendre leur envol mais dépendent encore des parents.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre - Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009 - 79 -

Pendant la période de nidification, le mâle se montre très agressif envers ses congénères, les attaquant sans hésiter. Si un intrus s'approche du nid, les adultes le harcèlent en vol en piaillant ;

• haltes migratoires et hivernage: en Eure-et-Loir, les mâles adultes sont peu nombreux en hiver où l'on observe surtout des femelles.

Etat de conservation

- vulnérable en Europe. A surveiller en France ;
- tendance démographique: après avoir connu une augmentation de ses effectifs et une progression à partir du début des années 80, ses effectifs semblent stables actuellement. L'enquête rapaces estime ses effectifs à 7 800-11 200 couples en France et 1 500-2 200 au niveau de la région centre (1er rang national);
- prédation : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- conditions climatiques : elles influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- infrastructures humaines : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- pratiques agricoles: les cultures qui sont moissonnées tôt en saison (exemple: l'escourgeon, la luzerne, l'orge...) sont catastrophiques pour les poussins qui ne sont pas encore à l'envol lors de la moisson. Le problème est également vrai pour le blé lorsqu'il est moissonné tôt en saison.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha:
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...);
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec brovage interdit d'avril à août :
- protection de la nichée lorsque la moisson survient.

Mesures de sensibilisation : Faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre - Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 80 -

Oedicnème Criard

Code Natura 2000 : A 133

Burhinus oedicnemus

Classification	Statut juridique			
Avès	Directive européenne 79/409 : annexe I			
Ciconiformes	Convention de Berne : annexe II			
Burhinidae	Espèce protégée			
Sta	tut de conservation : En déclin			

	J	F	M	Α	M	J	Jt	Α	S	0	N	D
Г												

Présence de l'espèce sur le site

Description de l'espèce :

Plumage brun clair strié de noir sur le dos. Hautes pattes.

Grand œil jaune et bec à bout noir, motif noir et blanc sur les ailes

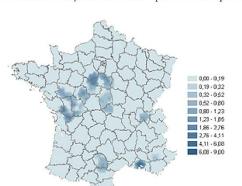
Longueur : 38-45 cm Poids : 290 à 535 g

Répartition géographique :

Présente de l'ouest européen au nord des Balkans, Ukraine et Caucase.

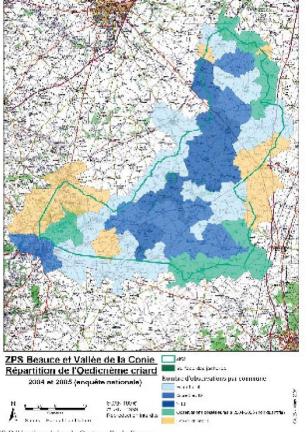
Envergure: 76 à 85 cm

Elle est bien représentée sur tout le pourtour méditerranéen (Espagne, Maghreb, Turquie, Grèce). **Migratrice et nicheuse.** Les nicheurs Français hivernent de la péninsule Ibérique à l'Afrique du Nord mais aussi au sud du Sahara.



Répartition de l'Œdicnème Criard en France Source : Inventaire STOC, mnhn – vigie-nature

Protocole du STOC-EPS: l'observateur se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort. A l'intérieur de ce carré, l'observateur répartit 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux habitats présents, sur lesquels il effectue deux relevés de 5 minutes exactement (= EPS) chaque printemps, à au moins 4 semaines d'intervalle, avant et après la date charnière du 8 mai. Tous les oiseaux vus et entendus sont notés, et un relevé de l'habitat est également effectué. Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans la mesure de conditions météorologiques favorables, par le même observateur. Le réseau national fonctionne sur la base de coordinations locales qui assurent une liaison entre la coordination nationale et les observateurs.



Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »

Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 85 -

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : majoritairement constitué d'insectes terrestres et de leurs larves notamment les sauterelles, criquets, coléoptères, mouches, chenilles et vers de terre, limaces, escargots, parfois micromammifères ;
- activité: bien camouflé sur les terrains pierreux dégagés grâce à son plumage tacheté et rayé, de brun, de noir, de chamois et de blanc, il passe l'essentiel de la journée tapi au sol. Ce comportement et l'habitude de se figer en cas de danger le rendent difficile à repérer. L'Œdicnème a une préférence à courir plutôt que de voler. Il est actif au crépuscule et la nuit;
- migration: l'œdicnème arrive en mars, le passage se poursuit en avril. Des rassemblements se forment à partir de fin juillet. La migration postnuptiale à lieu de fin septembre à fin octobre.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés : c'est un oiseau des milieux chauds et secs. Il fréquente donc les substituts de steppe sèche comme les friches et jachères rases, les vignobles, les pâtures à ovins, les aérodromes, les zones de carrières, les champs cultivés très nus au printemps ou encore les zones dunaires. Les sols très pierreux l'attirent particulièrement;
- reproduction: de 1 à 2 pontes par an de 2 œufs d'avril à fin juillet. Le nid est une petite cuvette au sol. Incubation d'environ
 25 jours. Les densités vont de 0,05 couple/km² à plus d'un couple/km². En Eure-et-Loir, il niche dans les cultures (surtout haricots et oignons), les jachères, les friches, les carrières. Estimation de la population Française = 8 000 couples. Les jeunes volent au bout de six semaines environ. Il niche sur des terrains secs, exposés à l'ensoleillement, arides, pierreux et dégagés;
- haltes migratoires et hivernage: Dans le département, très peu de haltes migratoires ont été signalées (hors secteur de reproduction). En Eure-et Loir, ce sont jusqu'à 40 oiseaux qui ont été vus en « rassemblements postnuptiaux ». Ces derniers restent parfois assez longtemps sur place et ne partent généralement pour leurs quartiers d'hivernage qu'en Octobre (l'observation la plus tardive pour l'Eure-et-Loir étant le 17 décembre !).



Etat de conservation :

- tendance démographique: régression des populations enregistrée au niveau européen depuis plusieurs décennies. Au niveau de la France, le STOC semble montrer une augmentation qui est à confirmer. Au niveau du département d'Eure-et-Loir, les recherches de terrain de 2004-2005 évaluent l'effectif départemental à 120 140 couples, essentiellement dans la ZPS. Dans les années 90, il avait été estimé à 80 100 couples mais les connaissances sur l'espèce ainsi que l'effort de prospection étaient moindres;
- prédation: sans constituer un danger pour l'espèce, des cas de prédation des œufs ou des jeunes par le renard ou les corvidés se produisent puisque l'oiseau niche au sol;
- conditions climatiques : des pluies prolongées influent sur la réussite des nichées ;
- infrastructures humaines: l'Œdicnème est un oiseau sensible au dérangement. De ce fait, certaines infrastructures surtout lors des travaux de construction peuvent avoir un impact sur cet oiseau (ex : éoliennes) ;
- activités humaines : dérangements par les quads et motos cross ;
- pratiques agricoles: la menace réside dans la destruction des biotopes favorables à l'Œdicnème par transformation agraire, la mise en irrigation, la disparition des jachères et l'uniformisation du parcellaire. Les terrains non-cultivés étant primordiaux pour l'espèce. L'Œdicnème peut s'adapter à certaines cultures comme le maïs mais les traitements phytosanitaires ainsi que l'irrigation nuit directement ou indirectement à la couvaison ou à l'élevage des jeunes. D'autre part on constate une destruction directe de pontes lors de travaux agricoles.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés ras.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha;
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- interdiction d'entretien des 3% de couvert herbacé, d'avril à fin août ;
- création de zones refuges de 10 m de large, soustraites à la coupe, au sein des prairies de fauche précoce ;
- maintenir après la moisson, les chaumes des céréales à paille jusqu' à mi-septembre.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 86 -

Gestion hors agriculture : réhabilitation des carrières (intervention sur la végétation, pas de dérangements en période de nidification).

Mesures relatives à la chasse: à proximité des sites de rassemblements postnuptiaux, la pratique de la chasse peut causer un dérangement conduisant à l'envol des groupes d'oiseaux. Il a été régulièrement noté (en France) que les secteurs en réserve de chasse, sont assez privilégiés par l'oiseau pour se rassembler.



Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 87 -

Faucon émerillon

Code Natura 2000 : A 098

Falco columbarius

Statut juridique		
Directive européenne 79/409 : annexe I		
Convention de Berne : annexe II		
Espèce protégée		

J	F	M	Α	M	J	Jt	Α	S	0	N	D

Période de présence sur le site



Répartition géographique :

- niche dans une grande partie du Paléarctique occidental et de l'Asie et en Amérique du Nord (ne niche pas en France);
- en Europe hiverne de la Grande Bretagne, du Danemark, de la Pologne au bassin méditerranéen (environ 1 000 hivernants en France):
- dans la ZPS ce faucon est observé aux passages migratoires et des individus hivernent localement.

Régime alimentaire :

• passereaux, dans la ZPS surtout alouette des champs mais aussi le pipit farlouse, l'étourneau, les fringilles.

Caractères écologiques

- milieux fréquentés : plaine (cultures, jachères), pelouses calcicoles, carrières ;
- reproduction: ponte en mai-juin de 3 à 5 œufs, nid au sol, sur des rochers ou dans des arbres. Incubation 1 mois, les jeunes restent au nid 1 mois.

Etat de conservation :

- tendance démographique : pas d'indice d'évolution perceptible depuis les années 1970 ;
- facteurs limitants : perte d'habitat sur ses sites de reproduction, utilisation des pesticides.

Actions favorables à l'espèce :

diminution des insecticides.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 83 -

Pluvier doré

Code Natura 2000 : A 140

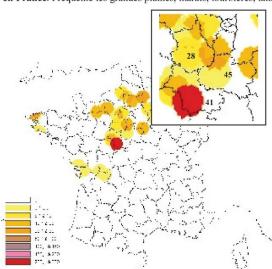
Pluvialis apricaria

Classification	Statut juridique
Avès	Directive européenne 79/409 : annexes I, II/2 et
Passériformes	III/2
Charadriidae	Convention de Berne : annexe III
	Chasse autorisée

Description de l'espèce : corps trapu, tête arrondie et cou bref. En hivernage, dessus et poitrine bariolés de noir et de doré, dessous clair. Souvent en grandes bandes dans les champs labourés et les prairies, associé au vanneau huppé.

Longueur: 25 à 28 cm Envergure: 53 - 59 cm Poids moyen: 140 à 210 g.

Répartition géographique : uniquement migrateur et hivernant en France. Fréquente les grandes plaines, marais, tourbières, landes.

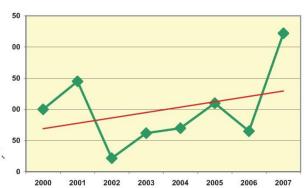


Distribution et abondance en janvier 2008



Un réseau ONCFS/FDC d'observateurs, suit annuellement depuis 1994, les tendances d'évolution des populations de pluviers dorés, à partir de 5000 points fixes d'observation en France:

> par 2 recensements de 5 minutes / point des oiseaux vus en décembre et en janvier.



Evolution de l'indice d'abondance de l'hivernage en France, de 2000 à 2007.

La courbe indique une évolution des effectifs recensés en dents de scie, mais avec une tendance moyenne à la hausse.

Parallèlement aux suivis annuels mis en place par le réseau ONCFS/FDC, un recensement national, à partir d'un échantillon aléatoire de communes, est réalisé chaque année par l'ONCFS, depuis 2005, entre le 5 et le 21 janvier.

Années	Effectif recensé Eure et Loir	Effectif recensé région Centre	Effectif recensé National	Effectif estimé National (hors littoral)
2005	64058	70593	88834	1080000
2006	9702	15734	67139	743614
2007	53120	56153	106834	1295135

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre - Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 92 -

Caractères biologiques :

- régime alimentaire : insectes, vers, graines, baies ;
- cycles d'activités : diurne, fuit lorsque que le sol gèle ;
- comportement social : les groupes volent rapidement en formation serrée. Souvent associé aux groupes de vanneau huppé.
- reproduction : nid dans une cuvette, au sol. 4 œufs. Incubation de 28 à 32 jours, assurée par les 2 adultes. Poussins nidifuges.
- migrations : migrations pré et post-nuptiale, en grands groupes ;
- tendance démographique : effectif nicheur en baisse en Europe ;
- milieux recherchés : préfère les terrains assez humides. Milieux ouverts et plats : grandes plaines, marais, tourbières, landes.

Etat de conservation : en déclin en Europe. Le suivi des effectifs hivernants en France, indique cependant une tendance à la hausse.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3 % de la S.A.U. à des corridors et trames vertes, avec des couverts herbacés.

- installation d'une bordure enherbée de 20 m de large, en bordure de la Conie ;
- diversification des assolements, avec introduction des prairies naturelles ou à défaut artificielles ;
- donner la préférence aux céréales de printemps, pour conserver des terres nues en hiver ;
- pas de travaux agricoles ou autres dans les zones inondées par la nappe de Beauce.

• Mesures relatives aux prélèvements par la chasse :

La régression des effectifs nicheurs en Europe, nécessiterait une attention particulière sur les prélèvements.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie »

Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 93 -

Busard des Roseaux

Code Natura 2000 : A 081

Circus aeruginosus

Classification	Statut juridique
Avès	Directive européenne 79/409 : annexe I
Accipitriformes	Convention de Berne : annexe II
Accipitridae	Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	0	N	D

Période de présence sur le site

Description de l'espèce: Ailes longues, pas très larges, nettement relevées, extrémité alaire arrondie et noire. Face supérieure du mâle tricolore (gris, noir et brun). Femelle et jeune brun avec le dessus du crane et le bord d'attaque des ailes clairs. Queue gris ou brun et roux clair.

Répartition géographique : Il est réparti sur une grande partie de l'Europe, du pourtour méditerranéen à la Scandinavie et s'étend à l'est jusqu'au Pacifique. Présent au nord-ouest de l'Afrique et en Océanie (8 sous espèces en tout).

Expense of the first section of the section of the

Répartition du Busard des Roseaux en France (2000-2002) Source : Rapaces nicheurs de France

Méthodologie de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs de France.

Le but de cet inventaire est la connaissance précise des espèces et de leur habitat sur le territoire français. Il repose sur un échantillonnage de cartes IGN au 1/25000 avec une couverture nationale.

Sur chaque carte IGN, un quadrat de 25km² autour du centre de la carte soit un carré de 5km de côté est défini pour une prospection exhaustive par les observateurs. 50 à 75 heures de prospections sont réalisées par carré central avec plusieurs techniques de recherches des rapaces. Des indices de nidification (possible, probable et certaine) sont utilisés.

Caractères biologiques :

- régime alimentaire: le busard des roseaux se nourrit essentiellement de rongeurs mais également d'oiseaux, batraciens, insectes, poissons;
- activité: le busard des roseaux chasse en journée et choisit des proies faciles comme de jeunes oiseaux aquatiques, ou des oiseaux blessés ou malades. Il est sociable et dort en groupes dans des dortoirs. En période de reproduction, il défend son territoire;
- migration : en France, l'espèce migre partiellement. Des individus survolent la France et l'Espagne ;
- milieux fréquentés: le busard des roseaux niche dans les roselières des marais. Parfois en prairie, friches, marais ou bordures de lacs et grands cours d'eau. Il peut nicher dans les céréales ou les plantations de jeunes arbres;
- reproduction: les vols nuptiaux comprennent des piqués et des remontées rapides, se terminant par une descente allant presque jusqu'à toucher le sol, ailes pliées et en criant fortement. La ponte a lieu vers la mi-avril dans un nid construit par

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 97 -

le couple. Deux ou trois semaines avant la ponte, le mâle apporte les matériaux que la femelle arrange et entrelace sur les roseaux. A l'approche du moment de la ponte, la femelle reste posée presque en permanence à proximité du nid. Pendant cette période, elle est nourrie par le mâle. La femelle couve 3 à 6 œufs en moyenne. Les premières semaines, le mâle nourrit la famille. Les poussins naissent après 31 à 34 jours d'incubation, restent au nid entre 30 à 45 jours et volent vers le 55 eme jour;

• haltes migratoires et hivernage: c'est un hivernant peu commun sauf dans le sud et l'ouest du Pays.

Etat de conservation :

- Statut non défavorable en Europe. A surveiller en France ;
- tendance démographique: les populations sont plutôt stables (Nord et grands marais littoraux) avec tout de même une régression pour certaines régions (Ile de France, Sologne, Brenne et Dombes par exemple). L'effectif Français estimé lors de l'enquête rapace est de 1600-2200 couples;
- prédation : les jeunes et les œufs peuvent être prédatés ;
- conditions climatiques : influent sur la date de la moisson et peuvent donc contribuer à l'échec des nichées ;
- infrastructures humaines : les infrastructures électriques et les éoliennes peuvent l'affecter ;
- pratiques agricoles: l'intensification des pratiques agricoles lui a causé des dommages (drainage, augmentation des surfaces, utilisation intensive de pesticides...) par perte de son habitat. Il peut parfois nicher dans les céréales. Si la moisson est précoce, la nichée ne survit pas.

Le Busard des roseaux voit sont habitat détruit (disparition des zones humides et brûlage de la végétation palustre, fauche des roselières lorsque la Conie s'assèche.). Le tir, l'empoisonnement et la pollution lui sont également très préjudiciables.

Actions favorables à l'espèce : consacrer 3% de la S.A.U. à des corridors et trames vertes.

- diminuer la taille des parcelles, en particulier les blocs de plusieurs dizaines d'hectares, et tendre vers une moyenne de 8 ha :
- diversifier les cultures, rallonger les assolements et créer une mosaïque de cultures ;
- interdire l'utilisation de produits phytosanitaires et l'usage de l'irrigation en bordures de parcelles ;
- maintenir et créer les éléments fixes du paysage (haie, talus, buissons, bosquets...) ;
- mettre en place des bandes enherbées en limite de haies ou de parcelles agricoles ;
- choisir les variétés culturales dont la moisson intervient après le 1^{er} juillet ;
- implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'ayril à août :
- protection de la nichée lorsque la moisson survient ;
- laisser une bande de 20 mètres de large le long de la Conie sans culture ni intervention chimique afin que la végétation inféodée aux zones humides puissent se développer lors des années de hautes eaux de la Conie et favoriser sa nidification;
- maintenir et favoriser le développement des roselières ;
- création de prairie extensive ;
- implanter des bandes enherbées, y compris chemins, bords de route et talus, ou de cultures adaptées (luzerne...) avec broyage interdit d'avril à août.

Mesures de sensibilisation : Faire connaître aux chasseurs et aux agriculteurs les différentes espèces de busards, leurs statuts et leurs rôles dans la chaîne alimentaire.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 98 -

Hibou des marais

Code Natura 2000 : A 222

Asio flammeus

Classification	Statut juridique
Avès	Directive européenne 79/409 : annexe I
Strigiforme	Convention de Berne : annexe II
Strigidé	Espèce protégée

J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	0	N	D

Période de présence sur le site



Répartition géographique :

- en Europe il se reproduit principalement dans le nord de la Grande Bretagne, en Scandinavie, Finlande, Russie. En France c'est un nicheur rare (10 à 100 couples suivant les années);
- hiverne en Europe, nord de l'Afrique et même Afrique tropicale. Habituellement en France l'effectif hivernant est inférieur à 500 oiseaux. Certaines années un afflux plus important est noté ;
- dans la ZPS les effectifs hivernants sont faibles, les rares dortoirs comptent quelques hiboux. Au cours de l'hiver 2007-2008 une affluence a été notée, un dortoir a accueilli de 52 à 60 individus en décembre, trois autres dortoirs ont été recensés sur la ZPS:
- les seuls cas de reproduction certaine en Eure-et-Loir (3) ont eu lieu sur la ZPS.

Régime alimentaire :

• campagnol des champs essentiellement.Lorsque ce rongeur pullule, les hiboux des marais apparaissent en plus grand nombre et ils peuvent nicher en des lieux inhabituels.

Caractères écologiques :

- milieux fréquentés : cultures, jachères, pelouses calcicoles, terrains militaires, carrières, marais ;
- reproduction: niche au sol, dans les milieux précités, ponte de mars à mai de 4 à 8 œufs, davantage si la nourriture est abondante. L'incubation dure environ 1 mois. A 15 jours les jeunes se dispersent et volent 3 semaines plus tard.

Etat de conservation

- tendance démographique : nicheur vulnérable en France et en Europe, hivernant vulnérable en France ;
- facteurs limitants: forte régression des zones humides, transformation de prairies en terres labourées, plantation de peupleraies, régression des jachères.

Actions favorables à l'espèce :

- sauvegarder les marais de la Conie ;
- maintenir et développer les prairies ;
- augmenter la surface en jachère ;
- Préserver la tranquillité des dortoirs vis-à-vis des véhicules tout terrain.

Eure et Loir Nature / ONCFS Délégation régionale Centre – Ile de France

DOCOB du site NATURA 2000 FR2410002 « Beauce et Vallée de la Conie » Tome 1 : diagnostic- Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir – Novembre 2009

- 84 -

Annexe 4 : Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 1 « Bois des Champs à Varenne »









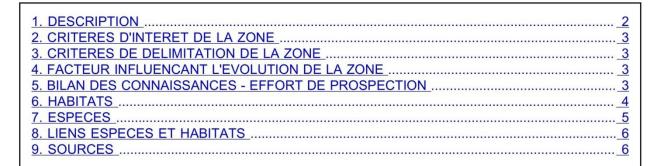
BOIS DES CHAMPS A VARENNE (Identifiant national : 240008635)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000106)

Région en charge de la zone : Centre Rédacteur(s) : NATURE CENTRE (ROUSSEAU JL)









1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Gault-Saint-Denis (INSEE: 28176)

1.2 Altitudes

Minimum (m): 135 Maximum (m): 149

1.3 Superficie

59,38 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe à environ 1,8 km au Nord-Ouest du bourg du Gault-Saint-Denis.

Il s'agit d'une chênaie-charmaie neutrophile abritant une espèce végétale déterminante et protégée en région Centre : Doronicum plantagineum.

Sur le plan faunistique, on retiendra la reproduction dans ce massif du Faucon hobereau (Falco subbuteo) et du Busard-Saint-Martin (Circus cyaneus).

L'Alyte accoucheur (Alytes obstetricans) s'y reproduit également.

D'un point de vue "macroécologique", le bois des Champs constitue un corridor d'axe Nord-Sud important facilitant les échanges entre les boisements plus au Nord (Chantepie, bois de la Galoterie) et ceux plus au Sud (bois de Moisville, bois Bouvard).

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Vallon
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Aucune protection

- 2/6 -

- 1/6 -





aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

<u>Patrimoniaux</u> <u>Fonctionnels</u>

Ecologique Fonction d'habitat pour les Faunistique populations animales ou végétales Insectes Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges

Oiseaux Floristique Phanérogames

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours de la ZNIEFF sont calés sur les limites du boisement, qui correspondent au Nord-Est à la RD 359 et au chemin rural reliant la RD 123 9 au hameau de Varenne. La limite Sud-Ouest est matérialisée par la RD 123.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
- Mammifères - Poissons - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	ReptilesAmphibiensInsectesPhanérogamesPtéridophytes		- Oiseaux





6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
41.2 Chênaies-charmaies	Informateur : NATURE CENTRE (ROUSSEAU JL)	100	1985 - 2003

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
41 Forêts caducifoliées	Informateur : NATURE CENTRE (ROUSSEAU JL)		1985
82.11 Grandes cultures	Informateur : NATURE CENTRE (ROUSSEAU JL)		1985

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

- 4/6 -



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	Alytes obstetricans (Laurenti, 1768)		Reproducteur	Informateur : ROUSSEAU JL	Moyen	11	100	2002 - 2003
Insectes	53878	Argynnis paphia (Linnaeus, 1758)			Informateur : ROUSSEAU JL	Faible			2003
	2679	Falco subbuteo Linnaeus, 1758		Reproducteur	Informateur : ROUSSEAU JL	Faible			2002 - 2003
Oiseaux	2881	Circus cyaneus (Linnaeus, 1758)		Reproducteur	Informateur : ROUSSEAU JL	Faible			2002 - 2003
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758			Informateur : ROUSSEAU JL	Moyen			2002 - 2003
Angiospermes	95240	Doronicum plantagineum L., 1753			Informateur : PAUVERT S.				1994 - 2003

7.2 Espèces autres



7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	197	Alytes obstetricans	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Amphiblens	(<u>Laurenti, 1768)</u>		Determinante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection <u>(lien)</u>
	2679 Falco subbuteo Linnaeus, 1758		Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien).
		0/		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Oiseaux	2881	2881 <u>Circus cyaneus</u> (<u>Linnaeus, 1758</u>)		Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien).
	3422	Columba oenas Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Angiospermes	95240	<u>Doronicum</u> <u>plantagineum L., 1753</u>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<u>llien</u>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- NATURE CENTRE (ROUSSEAU JL)() "". PAUVERT S.() "". ROUSSEAU JL() "".

- 6/6 -

Annexe 5 : Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 1 « Terrain militaire de Bouard et vallée de Fontenay »

(Source: INPN)







TERRAIN MILITAIRE DE BOUARD ET VALLEE DE FONTENAY (Identifiant national: 240001103)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 00000092)

Région en charge de la zone : Centre Rédacteur(s): NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)



1. DESCRIPTION	
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	





1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Baignolet (INSEE : 28020) Fains-la-Folie (INSEE : 28145)
- Sancheville (INSEE : 28364)

1.2 Altitudes

Minimum (m): 130 Maximum (m): 140

1.3 Superficie

229,24 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe sur la petite commune de Baignolet (Sud du département d'Eure-et-Loir), au Nord et à l'Est du bourg. Il s'agit principalement d'un terrain militaire couvert en grande partie par des pelouses calcicoles : environ 200 ha. Il est extrêmement rare de rencontrer une si grande surface de pelouses d'un seul tenant en région Centre et notamment en Beauce d'Eure-et-Loir où ces habitats sont soit labourés, soit embroussaillés.

A ce noyau principal s'ajoute la vallée de Fontenay qui abrite encore quelques secteurs de pelouses, mais qui présente un degré de fermeture beaucoup plus avancé. Néanmoins, cette vallée sèche abrite encore une dizaine d'espèces végétales déterminantes, dont 1 protégée : Cephalanthera damasonium.

Il s'agit d'un des plus vastes sites de pelouses de la région.

Sur le plan faunistique, on notera la présence du Pélodyte ponctué, celui-ci étant favorisé par la forte proportion des milieux ouverts sur la zone. La reproduction du Busard Saint-Martin et de l'eodicnème criard est avérée sur la zone. Les activités de la sécurité civile (parachutisme notamment) et les manoeuvres utilisant des grenades constituent toutefois un dérangement notable pour les cortèges avifaunistiques.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Vallon
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse
- Activités militaires

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Domaine public de l'état

- 2/7 -

ADEV ENVIRONNEMENT P. 60

- 1/7 -





Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Fonctionnels <u>Patrimoniaux</u>

Fonction d'habitat pour les Ecologique Faunistique populations animales ou végétales Amphibiens Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs Oiseaux Floristique Zone particulière liée à la

reproduction Phanérogames

Commentaire sur les intèrêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Le contour englobe le terrain militaire qui abrite une vaste surface de pelouses calcicoles encore très ouvertes, ainsi que la vallée de Fontenay beaucoup plus fermée.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Pontentiel / Réel
Nuisances sonores	
Fermeture du milieu	

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon	
- Poissons - Autres Invertébrés - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats	- Mammifères - Reptiles - Insectes - Phanérogames - Ptéridophytes	- Amphibiens	- Oiseaux	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
Pelouses semi-sèches médio-	Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	70	1983

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
31.81 Fourrés médio-européens sur sol fertile	Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	15	1983
41.22 Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	10	1983
87.1 Terrains en friche	Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)	5	1983

6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
82.11 Grandes cultures	Informateur : NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)		1983

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

- 3/7 -- 4/7 -



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s) t	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Pelodytes punctatus (Daudin, 1803).			Informateur : TRIBOULIN L.				2002 - 2003
Circus cyaneus (Linnaeus, 1758).	_	Reproducteur	Informateur : CENSE T.	Faible			1991 - 2003
Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758).		Reproducteur	Informateur : CENSE T.	Moyen			1991 - 2003
Allium sphaerocephalon L., 1753			Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
Berberis vulgaris L., 1753			Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
Bunium bulbocastanum L., 1753			Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce, 1906			Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2000
Filago pyramidata L., 1753			Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
Phleum phleoides (L.) H.Karst., 1880			Informateur : BOUDIER P.				1983 - 2000
Prunella laciniata (L.) L., 1763			Informateur : CBNBP (DUPRE R.)				2000
Rosa rubiginosa L., 1771			Informateur : PERCHET F.				1994 - 1999
Stachys annua (L.) L 1763			Informateur : PERCHET F.				1994 - 2000
Teucrium chamaedrys L., 1753			Informateur : PERCHET F.				1994 - 2000



- 2/2 -

110410

7.2 Espèces autres

1983

- 2/9 -





7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	252	Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire fançais et les modalités de leur protection (lien)
		Circus avanava		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
Oiseaux	2881	<u>Circus cyaneus</u> (<u>Linnaeus, 1758)</u>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux		Burhinus oedicnemus		Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
	3120	(Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- BOUDIER P.() "".
 BOUDIER P., DELAHAYE P.() "".
 CBNBP (DUPRE R.)() "".
 TRIBOULIN L.() "".
 PERCHET F.() "".
 CBNBP (DUPRE R.)() "".
 CENSE T.() "".
 BOUDIER P., DELAHAYE P.() "".
 NATURE CENTRE (POIRIER G., DOUBLET M.), CBNBP (VUITTON G.)() "".

- 7/7 -